Réf. travaux **22-EPFBLANGUEUX**

92 Rue de Brest
22360 LANGUEUX

Créé le **23/06/2026**
Débute le **01/07/2026**
Durée : **365 jours**

Exploitants

DIR OUEST - VINCENT-LEROUX Corinne
District de Saint Brieuc, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX France

Sensible

NON CONCERNÉ

0290907010 | 0296798264 | 0296798264 | dir-ouest-saint-brieuc@delegation.sogedata.fr

DT 478625794 — **Envoyé le** 23/06/2026

Réponse 478671627 — **Reçu le** 24/06/2026 — NON CONCERNÉ — Pas d'ouvrage

ENEDIS-DRBZH-DT-DICT BRETAGNE
CHEZ PROTYS P0099, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE

Sensible

CONCERNÉ

0299770657 | 0181624701 | 0181624701 | 6031802.ENEDIS@demat.protys.fr

DT 478625795 — **Envoyé le** 23/06/2026

Réponse 478676572 — **Reçu le** 24/06/2026 — CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'e mprise des travaux déclarés. Nom du contact : GUILLER Pascale.

GRDF - Direction Réseaux Centre-Ouest
CHEZ PROTYS P0473, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE

Sensible

CONCERNÉ

0810300360 | 0810300360 | 0247857444 | GRDF_362.GRDF@demat.protys.fr

DT 478625796 — **Envoyé le** 23/06/2026

Réponse 478681403 — **Reçu le** 24/06/2026 — CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : GA. Recommandations : Cf. CATEGORIES PLANS ET OUVRAGES GRDF, VOS TECHNIQUES DE TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS DE L'EXPLOITANT. Nom du contact : BRASSART Audrey.

SDE22 - Service DT-DICT Bureau Etudes
TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE

Sensible

CONCERNÉ

0296012020 | 0296012020 | 0278622180 | sde22-3@demat.sogelink.fr

DT 478625799 — **Envoyé le** 23/06/2026

Réponse 478656952 — **Reçu le** 24/06/2026 — CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EL. Nom du contact : GAULT Olivier.

CA Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor
Direction Eau et Assainissement, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE

CONCERNÉ

0426727706 | 0689587469 | ca-st-brieuc-eaux@demat.sogelink.fr

DT 478625798 — **Envoyé le** 23/06/2026

Réponse 478691800 — **Reçu le** 24/06/2026 — CONCERNÉ — Présence d'ouvrage : EA, EU

ORANGE - Q2 BRETAGNE
Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE

CONCERNÉ

0969393212 | 0810300111 | FT44Q2.FTO@demat.protys.fr

DT 478625793 — **Envoyé le** 23/06/2026

Réponse 478631999 — **Reçu le** 23/06/2026 — CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : TL. Recommandations : Liaison fort trafic.

SAUR GRAND OUEST

SAUR COTES D'ARMOR, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE

CONCERNÉ

0662603098 | 0222064509 | saur-go-cda@demat.sogelink.fr

DT 478625797 **Envoyé le** 23/06/2026

Réponse 478683160 **Reçu le** 24/06/2026 **CONCERNÉ**

Présence d'ouvrage : EA, EU. Recommandations : POUR UN RDV SUR LE SITE , ADRESSER UN MAIL A L'ADRESSE : reperage.csp@saur.com 10 jours de préavis.

SFR - COMPLETEL

SFR - COMPLETEL, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE

CONCERNÉ

0980804303 | 0298464627 | completel@demat.sogelink.fr

DT 478625800 **Envoyé le** 23/06/2026

Réponse 478625839 **Reçu le** 23/06/2026 **CONCERNÉ**

Présence d'ouvrage : TL. Recommandations : Pour tout dévoiement, merci de nous contacter au plus tôt à l'adresse : completel@demat.sogelink.fr.

Autres destinataires

MAIRIE

SERVICE TECHNIQUE Voirie, 2 ROUTE DE BREST 22360 LANGUEUX FRANCE

NON REQUIS

0296622550 | amenagement@mairie-langueux.fr

IPT 478625792 **Envoyé le** 23/06/2026

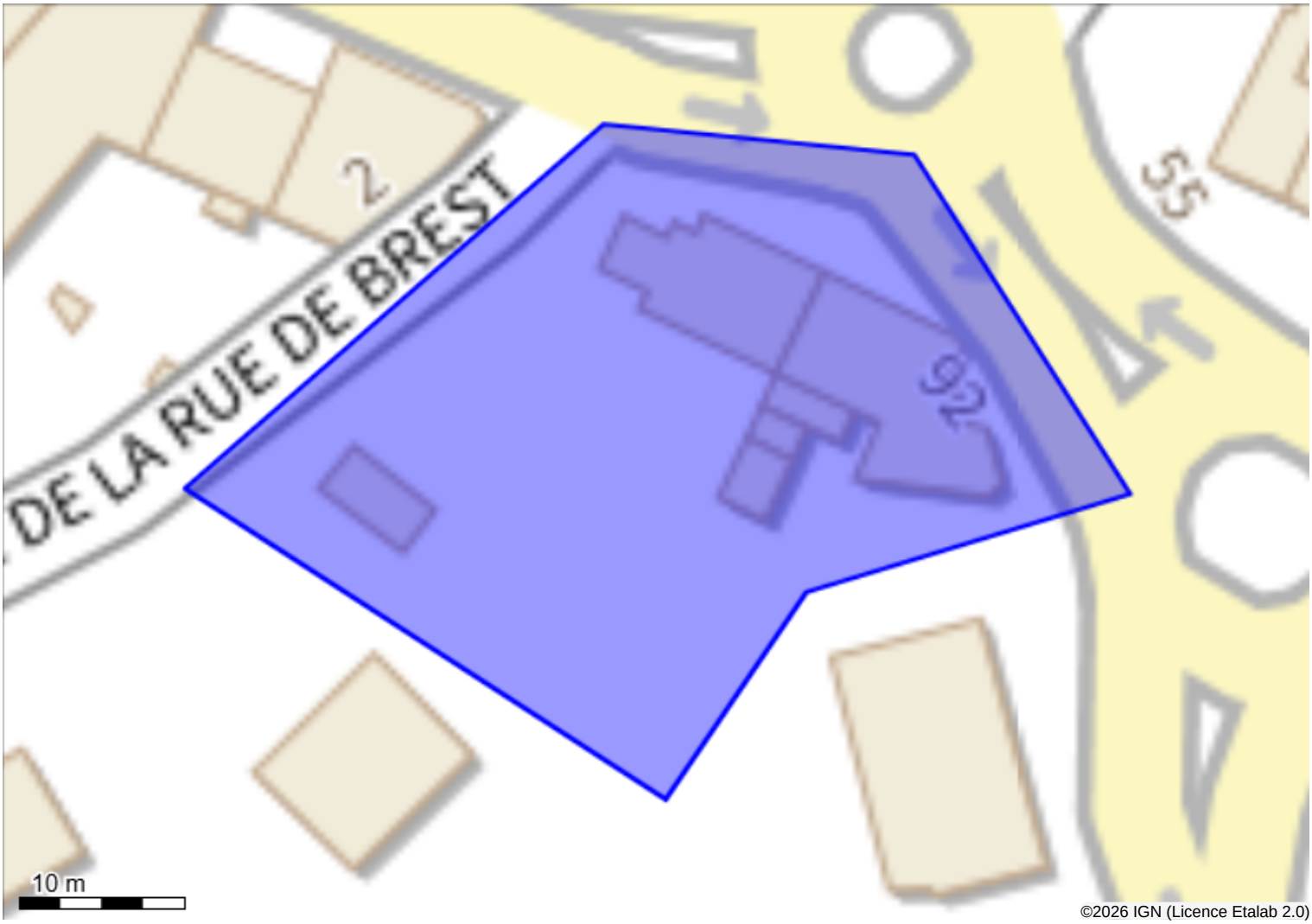

©2026 IGN (Licence Etalab 2.0)

Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-2.72391688,48.49804891 -2.72352259,48.49788006 -2.72340726,48.49799204
-2.72314172,48.49804536 -2.72331874,48.4982302 -2.72357355,48.4982462 -2.72391688,48.49804891</gml:coordinates></gml:LinearRing><
/gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1
(48.498049 -2.723917);(48.497880 -2.723523);(48.497992 -2.723407);(48.498045 -2.723142);(48.498230 -2.723319);(48.498246 -2.723574);(48.498049 -2.723917);

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : DIR OUEST District de Saint Brieuc

Destinataire : Corinne VINCENT-LEROUX
Complément d'adresse :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 20260623056711D64
N° affaire du responsable du projet : 22-EPFBLANGUEUX
Date de la déclaration : 23 / 06 / 2026
☐ Responsable du projet, personne morale ☑ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ____ / ____ / _____
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : AD INGE
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : AD INGE
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : _____ Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Hugues MERCIER
Tél. : 0763791373 Fax(1) :
Courriel(1) : ad-inge-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :
Complément / Service :
N° : _____ Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : 92 Rue de Brest
CP : 22360 Commune principale : LANGUEUX
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : ____ *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☑
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format : _____

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : _____ Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format : _____

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : DEM
Décrivez le projet : démolition de bâtiments
Emploi de techniques sans tranchées : ○ Oui ◉ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 1 , 0 m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 07 / 2026 Durée du chantier : 365 jour(s)

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : _____ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / _____
Durée du chantier : ____ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / _____
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Hugues MERCIER
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : AD INGE AD INGE
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20260623056710D64
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 22-EPFBLANGUEUX
Personne à contacter (déclarant) : MERCIER Hugues
Date de réception de la déclaration : 23 / 06 / 2026
Commune principale des travaux : LANGUEUX
Adresse des travaux prévus : 92 Rue de Brest

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : DIR OUEST District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Corinne VINCENT-LEROUX
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0290907010 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [x] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [ ] Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : ____ ____ ____ . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [ ] Plans joints :

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
  ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [ ] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service :
Tél. :

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : VINCENT-LEROUX Corinne
Signature : Signature certifiée Sogelink
Date : 24 / 06 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : ENEDIS-DRBZH-DT-DICT BRETAGNE CHEZ PROTYS P0099

Destinataire :
Complément d'adresse :
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP : CS 90125
Code Postal / Commune : 27091 EVREUX CEDEX 9
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 20260623056711D64
N° affaire du responsable du projet : 22-EPFBLANGUEUX
Date de la déclaration : 23 / 06 / 2026
☐ Responsable du projet, personne morale ☑ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ____ / ____ / _____
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : AD INGE
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : AD INGE
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : _____ Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Hugues MERCIER
Tél. : 0763791373 Fax(1) :
Courriel(1) : ad-inge-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :
Complément / Service :
N° : _____ Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : 92 Rue de Brest
CP : 22360 Commune principale : LANGUEUX
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : ____ *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☑
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format : _____

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : _____ Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format : _____

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : DEM
Décrivez le projet : démolition de bâtiments
Emploi de techniques sans tranchées : ○ Oui ◉ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 1 , 0 m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 07 / 2026 Durée du chantier : 365 jour(s)

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : _____ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / _____
Durée du chantier : ____ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / _____
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Hugues MERCIER
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

cerfa N° 14435*04

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [X] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : AD INGE
Numéro / Voie : TSA 70011
Code postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2026062305671D64
Référence de l'exploitant : 2626037441.262601RDT02
N° d'affaire du déclarant : 22-EPFBLANGUEUX
Personne à contacter (déclarant) : MERCIER Hugues
Date de réception de la déclaration : 23/06/2026
Commune principale des travaux : 22360 LANGUEUX
Adresse des travaux prévus : 92 Rue de Brest

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DRBZH-EXPLOITANTS-RESEAUX-SOURC
Personne à contacter : GUILLER Pascale
Numéro / Voie : 64 Boulevard Voltaire
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35000 RENNES
Tél. : +33299770657 Fax :

Eléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [X] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : EL Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [X] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle (1) :	Date d'édition (1) :	Sensible :	Prof. règl. mini (1) :	Matériau réseau (1) :
Plans joints			[X]	65 cm	
			[ ]	cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : _____ à _____ ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [X] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [X] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ○ possible ⊗ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"
Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0181624701
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de la Côte-d'Armor 0296751118

Responsable du dossier

Nom : GUILLER Pascale
Désignation du service : Pôle DT DICT Bretagne
Tél : +33 299770657

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : GUILLER Pascale
Signature :
Date : 24/06/2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 5

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire (01)

Avertissement relatif à l'amélioration de la cartographie des réseaux dans l'emprise des projets de travaux :

Les plans ci-joints des réseaux que nous exploitons comportent, dans l'emprise des travaux prévus, un ou plusieurs tronçons non conformes aux dispositions du 6° du I de l'article 7 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution (voir le plan et sa légende).

En application du 2° de l'article 7-1 de ce même arrêté, si l'emprise des travaux prévus affectant le sol (terrassement, enfoncement, forage, décapage, compactage ...) dépasse 100 m2, vous devez en tant que responsable de projet procéder en phase projet à des investigations complémentaires à notre charge pour porter à la classe A les tronçons qui n'y sont pas, branchements inclus. Ces investigations complémentaires doivent être confiées à un prestataire certifié. Elles sont limitées à la zone constituée de l'emprise où sont effectivement prévus des travaux affectant le sol et de tous points situés à moins de 2 m de cette emprise.

Leurs résultats doivent nous être transmis sous la forme définie à l'article 15 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié, à l'adresse électronique suivante :
« enedis@retours-ic.protys.fr »

Vous voudrez bien joindre au résultat des investigations complémentaires la facture à notre charge, établie au prorata de la longueur des ouvrages dont nous sommes exploitants initialement non rangés dans la classe A, branchements inclus. La longueur des ouvrages à reporter dans la facture est celle mentionnée dans le compte rendu d'investigations complémentaires du prestataire certifié.

Les modalités pour la réalisation des investigations complémentaires sont décrites dans les pages suivantes.

Annexe 6 - Créé par Arrêté du 26 octobre 2018 - art. 2

Faire une Investigation Complémentaire sur les réseaux d'Enedis

Document à destination des responsables de projet et de leurs sous-traitants réalisant des Investigations Complémentaires (IC).

Vous êtes responsable de projet. Il se peut que vous ayez des IC à réaliser (voir réponse DT ci-jointe). Si tel est le cas, la réalisation d'IC sur le réseau d'Enedis impose une demande d'accès au réseau ; vous et votre sous-traitant mandaté devrez avoir connaissance des informations qui figurent dans ce document.

Ces informations vous sont également nécessaires pour ajouter, dans vos commandes ou marchés d'IC, toutes les précisions utiles pour réaliser des IC sur le réseau d'Enedis.

La prise en charge financière par Enedis de ces IC ne sera possible que si ces règles de détection et d'accès au réseau ont été respectées, et sous réserve que les contrôles d'Enedis en confirment la qualité.

Il vous incombera de nous transmettre le résultat de ces IC

- à l'adresse mail unique suivante : enedis@retours-ic.protys.fr
- en indiquant le numéro de consultation dans **l'objet** du mail

p.3

Comment faire une IC sur les réseaux Enedis ?

Je suis une entreprise de détection

Besoin ponctuel = accès ponctuel au réseau

p.4

Démarche à suivre

Contacter le bureau d'exploitation local

p.5

Faire une demande d'accès payant

p.6

Recevoir et payer la facture

Après paiement de la facture, convenir d'une date d'intervention

RDV sur site pour procéder à la détection avec la présence d'un agent Enedis

Besoin récurrent = accès conventionné

p.4

Démarche à suivre

Contacter l'agence cartographique locale

Qui vous accompagnera dans le processus de signature de la convention

p.7

Préparer les documents relatifs à la convention

Effectuer le cursus de stages

Si vous n'avez pas de personnel ayant déjà validé le cursus.

p.8

Signer la convention

Pour chaque accès au réseau :

Transmission d'un planning hebdomadaire au moins une semaine avant les travaux

CES ACCES SONT GRATUITS
Pas de présence d'un agent Enedis

Les responsables de projet transmettront le résultat de ces IC à Enedis.
Elles pourront être facturées à Enedis sous réserve de respecter les conditions du Guide Technique (p.3) et des articles 9 et 15 de l'arrêté du 15/02/2012

Décret DT/DICT – extrait du guide technique

Le guide technique du décret DT/DICT (Fascicule 2) précise les modes de détection autorisés pour les réseaux électriques (voir extraits ci-dessous).

4.2.3.2 DÉTECTION PAR RADAR GÉOLOGIQUE

c) Recommandations et prescriptions

Prescription

- **dans le cas d'investigations complémentaires pour identifier un réseau électrique dans des zones où plusieurs réseaux sont présents, avec des risques d'erreur sur leur identification respective : appliquer obligatoirement la méthode électromagnétique avec raccordement direct plutôt qu'un radar géologique, ou en plus de celui-ci.**

4.2.3.3 DÉTECTION PAR MÉTHODE ÉLECTROMAGNÉTIQUE

c) Recommandations et prescriptions

Prescription

- Lorsque la méthode électromagnétique est utilisée pour la réalisation d'investigations complémentaires sur des réseaux électriques, l'emploi du mode actif avec raccordement direct est obligatoire afin d'obtenir les meilleures assurances sur la correspondance entre l'élément détecté et son identification parmi les différents réseaux présents dans la zone, dès lors que l'exploitant permet l'accès aux affleurants du réseau concerné de façon non discriminatoire, dans des conditions techniques et de délai convenables.

En conséquence, pour toute détection par méthode électromagnétique, un accès au réseau d'Enedis est nécessaire pour pouvoir raccorder le matériel d'injection. Il existe deux façons d'obtenir cet accès aux affleurants du réseau (voir détails page suivante) :

Accès ponctuel

Accès permanent

Trouver une solution adaptée à votre besoin

Besoin ponctuel = Accès ponctuel au réseau (payant)

Particulièrement adapté aux entreprises ayant peu d'interventions de détection à produire.

Correspondant au cas des entreprises de détection répondant à des commandes ponctuelles d'IC d'un Responsable de Projet.

Enedis propose aux entreprises de détection d'avoir un accès à son réseau en toute sécurité avec la présence d'un de ses agents.
Ce dernier fera tous les gestes techniques de raccordement au réseau et restera durant la durée de la prestation.
Dans ce cadre, l'habilitation B0-H0 est nécessaire pour accompagner le technicien d'Enedis dans l'environnement d'ouvrages électriques sous tension et pour identifier les risques liés à ses déplacements et ses gestes dans ce milieu .
Cette prestation est facturée à l'entreprise de détection qui en fait la demande.

Besoin récurrent = Accès permanent au réseau (gratuit)

Particulièrement adapté aux entreprises ayant beaucoup d'interventions de détection à produire.

Correspondant au cas des entreprises de détection ayant passé un marché d'IC avec un Responsable de Projet.

Enedis propose aux entreprises de détection qui le souhaitent d'avoir un accès à son réseau en autonomie (sans demande d'accès ponctuel).
Pour ce faire, l'entreprise de détection devra faire suivre à ses salariés un cursus de formation spécifique et signer une convention avec les Directions Régionales Enedis correspondant à la localisation de ses marchés.
Une fois cette convention signée, l'entreprise enverra en semaine n au Bureau d'Exploitation local concerné son planning d'interventions de la semaine n+1.
Dans ce cas les accès seront gratuits et votre opérateur interviendra sans la présence d'un agent Enedis.

Accès ponctuel

Contacter l'interlocuteur Enedis local **correspondant à votre lieu d'intervention pour** obtenir un accès ponctuel au réseau

Code	Département	Adresse mail pour un accès ponctuel
01	Ain	sirho-asgard@enedis.fr
02	Aisne	ure-picardie-drdict@enedis.fr
03	Allier	auv-dtdict@enedis.fr
04	Alpes-de-Hte-Provence	pads-dict@enedis.fr
05	Hautes-Alpes	pads-dict@enedis.fr
06	Alpes-Maritimes	caz-asgard@enedis.fr
07	Ardèche	sirho-asgard@enedis.fr
08	Ardennes	car-dtdict@enedis.fr
09	Ariège	mps-arex-dtdict@enedis.fr
10	Aube	car-dtdict@enedis.fr
11	Aude	urelaro-bexacces@enedis.fr
12	Aveyron	nmp-bex@enedis.fr
13	Bouches-du-Rhône	pads-dict@enedis.fr
14	Calvados	cpa14@enedis.fr
15	Cantal	auv-dtdict@enedis.fr
16	Charente	drpch-cpa@enedis.fr
17	Charente-Maritime	drpch-cpa@enedis.fr
18	Cher	cen-bex-reseau@enedis.fr
19	Corrèze	lim-cpa19@enedis.fr
21	Côte-d'Or	cotedor-pilotage@enedis.fr
22	Côtes-d'Armor	bzh-bex-229@enedis.fr
23	Creuse	lim-cpa23@enedis.fr
24	Dordogne	aqn-bex@enedis.fr
25	Doubs	ureafc-bex@enedis.fr
26	Drôme	sirho-asgard@enedis.fr
27	Eure	cpa27@enedis.fr
28	Eure-et-Loir	cen-bex-reseau@enedis.fr
29	Finistère	bzh-bex-229@enedis.fr
30	Gard	urelaro-bexacces@enedis.fr
31	Haute-Garonne	mps-arex-dtdict@enedis.fr
32	Gers	mps-arex-dtdict@enedis.fr
33	Gironde	aqn-bex@enedis.fr
34	Hérault	urelaro-bexacces@enedis.fr
35	Ille-et-Vilaine	bzh-bex-356@enedis.fr
36	Indre	cen-bex-reseau@enedis.fr
37	Indre-et-Loire	cen-bex-reseau@enedis.fr
38	Isère	alp-arex-acess@enedis.fr
39	Jura	ureafc-bex@enedis.fr
40	Landes	pyl-dtdict@enedis.fr
41	Loir-et-Cher	cen-bex-reseau@enedis.fr
42	Loire	sirho-asgard@enedis.fr
43	Haute-Loire	auv-dtdict@enedis.fr
44	Loire-Atlantique	pdl-detection@enedis.fr
45	Loiret	cen-bex-reseau@enedis.fr
46	Lot	nmp-bex@enedis.fr
47	Lot-et-Garonne	aqn-bex@enedis.fr
48	Lozère	nmp-bex@enedis.fr
49	Maine-et-Loire	pdl-detection@enedis.fr

Code	Département	Adresse mail pour un accès ponctuel
50	Manche	cpa50@enedis.fr
51	Marne	car-dtdict@enedis.fr
52	Haute-Marne	car-dtdict@enedis.fr
53	Mayenne	pdl-detection@enedis.fr
54	Meurthe-et-Moselle	lor-arex-54@enedis.fr
55	Meuse	lor-arex-55@enedis.fr
56	Morbihan	bzh-bex-356@enedis.fr
57	Moselle	lor-arex-57@enedis.fr
58	Nièvre	brgne-cpa-nievre@enedis.fr
59	Nord	npdc-arex-clients-prestations@enedis.fr
60	Oise	ure-picardie-drdict@enedis.fr
61	Orne	cpa61@enedis.fr
62	Pas-de-Calais	npdc-arex-clients-prestations@enedis.fr
63	Puy-de-Dôme	auv-dtdict@enedis.fr
64	Pyrénées-Atlantiques	pyl-dtdict@enedis.fr
65	Hautes-Pyrénées	pyl-dtdict@enedis.fr
66	Pyrénées-Orientales	urelaro-bexacces@enedis.fr
67	Bas-Rhin	ureafc-bex@enedis.fr
68	Haut-Rhin	ureafc-bex@enedis.fr
69	Rhône	sirho-asgard@enedis.fr
70	Haute-Saône	ureafc-bex@enedis.fr
71	Saône-et-Loire	urebourgogne-gpil-bds@enedis.fr
72	Sarthe	pdl-detection@enedis.fr
73	Savoie	alp-arex-acess@enedis.fr
74	Haute-Savoie	alp-arex-acess@enedis.fr
75	Paris	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
76	Seine-Maritime	cpa76@enedis.fr
77	Seine-et-Marne	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
78	Yvelines	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
79	Deux-Sèvres	drpch-cpa@enedis.fr
80	Somme	ure-picardie-drdict@enedis.fr
81	Tarn	nmp-bex@enedis.fr
82	Tarn-et-Garonne	nmp-bex@enedis.fr
83	Var	caz-asgard@enedis.fr
84	Vaucluse	pads-dict@enedis.fr
85	Vendée	pdl-detection@enedis.fr
86	Vienne	drpch-cpa@enedis.fr
87	Haute-Vienne	lim-cpa87@enedis.fr
88	Vosges	lor-arex-88@enedis.fr
89	Yonne	yonne-gpil@enedis.fr
90	Territoire de Belfort	ureafc-bex@enedis.fr
91	Essonne	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
92	Hauts-de-Seine	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
93	Seine-Saint-Denis	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
94	Val-de-Marne	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
95	Val-d'Oise	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr

Faire une demande d'accès facturée

La demande doit contenir les informations suivantes :

- Enedis proposant 2 forfaits **d'intervention** (demi-journée – 3h30 ; journée – 7h), vous devrez estimer le temps pendant lequel vous aurez besoin d'un exploitant et ainsi demander le forfait adapté. Il restera impérativement pendant toute la durée de l'intervention :
  - Il accompagnera votre opérateur de détection et réalisera tous les gestes nécessitant un accès au réseau : ouverture de coffrets réseaux, branchements, postes HTA/BT, et nappage/habillage des pièces nues sous tension ;
  - Il posera/déposera le matériel d'injection de votre générateur successivement aux différents points de l'ouvrage où votre opérateur souhaite pouvoir injecter. Votre opérateur devra avoir un appareil en bon état, avec sa notice d'utilisation et les contrôles métrologiques associés.

A savoir : une facture sera directement envoyée ainsi que la notice explicative qui précisera les responsabilités respectives de votre opérateur (responsable des conditions d'utilisation de son matériel) et celles de l'agent Enedis (responsable de la maîtrise du risque électrique sur le chantier).

- Les références de **l'entreprise** :
  - Nom de l'entreprise
  - Adresse (rue, CP, commune)
  - Email
  - Nom de l'interlocuteur
  - N° de SIRET
  - Mode de communication : dématérialisé (à privilégier) ou courrier

- La période demandée pour le rendez-vous sur site.

A noter :

Le délai d'obtention de la facture est généralement de l'ordre d'une semaine, le tarif sera d'environ 270 € pour la demi-journée et 540 € pour la journée (hors nuits, week-ends et jours fériés).

Le délai d'obtention d'un rendez-vous sur site est généralement de l'ordre de 3 semaines, après paiement de la facture. Il est recommandé d'utiliser le virement comme moyen de paiement (plutôt que le chèque) pour optimiser les délais.

Contacter l'agence cartographie locale pour être accompagnés vers la signature d'une convention

Pour signer une convention d'accès au réseau, contacter l'agence cartographie régionale à l'adresse ci-dessous correspondant au département où vous souhaitez réaliser les IC.

Direction régionale Enedis	Adresse mail pour les conventions
Alpes (38, 73, 74)	alp-cartosialp-elec@enedis.fr
Alsace Franche-Comté (25, 39, 67, 68, 70, 90)	afc-carto-detection@enedis.fr
Aquitaine Nord (24, 33, 47)	aqn-carto-detection-aquitainenord@enedis.fr
Auvergne (15, 43, 63, 03)	auv-patrimoine-cartographie@enedis.fr
Bourgogne (21, 58, 71, 89)	brgne-appuis-detection-acp@enedis.fr
Bretagne (22, 29, 35, 56)	bzh-interface@enedis.fr
Centre Val-de-Loire (18, 28, 36, 37, 41, 45)	sregacl-centre-carto@enedis.fr
Champagne Ardennes (10, 51, 52, 08)	drcar-commandecarto@enedis.fr
Côte d'Azur (83, 06)	var-svar-si-carto@enedis.fr
Ile de France Est (77, 91, 93, 94)	idfe-carto@enedis.fr
Ile de France Ouest (78, 92, 95)	idfo-detection-adp@enedis.fr
Languedoc Roussillon (11, 30, 34, 66)	laro-conventioncarto@enedis.fr
Limousin (19, 23, 87)	sregacl-cartohv@enedis.fr
Lorraine (54, 55, 57, 88)	lor-prestation-carto@enedis.fr
Midi Pyrénées Sud (31, 32, 09)	mps-carto-cellule-detect@enedis.fr
Nord Midi Pyrénées (12, 46, 48, 81, 82)	dmmp-portail-detection@enedis.fr
Nord-Pas-de-Calais (59, 62)	dmpdc-carto@enedis.fr
Normandie (14, 27, 50, 61, 76)	ucfnormandie-carto-znc@enedis.fr
Paris (75)	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
Pays de la Loire (44, 49, 53, 72, 85)	pdl-detection@enedis.fr
Picardie (60, 80, 02)	payssom-carto-gdo@enedis.fr
Poitou Charentes (16, 17, 79, 86)	pch-cartographie@enedis.fr
Provence Alpes du Sud (13, 84, 04, 05)	pads-carto-dict@enedis.fr
Pyrénées Landes (40, 64, 65)	pyl-carto-ge@enedis.fr
Sillon Rhodanien (26, 42, 69, 01, 07)	sirho-iccarto@enedis.fr

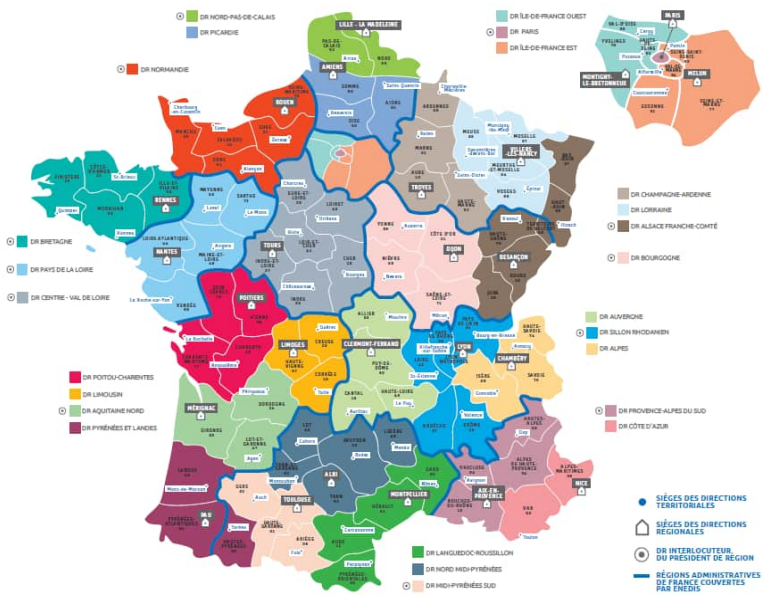

Contacter l'agence cartographie locale pour être accompagnés vers la signature d'une convention

Le cursus de stages obligatoire comprend deux parties

La première partie vise à former vos salariés aux risques électriques liés à la détection sur un réseau de distribution. Elle est nécessaire pour que vous puissiez leur délivrer le moment venu l'habilitation électrique adaptée :

- Ce cursus est constitué de deux stages qui sont à effectuer auprès de centres de formations agréés (hors Enedis).

La seconde partie du cursus vise à former vos salariés et à vérifier leur capacité à détecter un réseau de distribution électrique en toute autonomie :

- Ce stage d'une durée de 5 jours est dispensé par Enedis ;
- Il sera suivi par une journée d'accompagnement sur le terrain avec un agent Enedis.

A noter :
Le délai d'obtention d'un cursus complet est de l'ordre de 4 mois environ.

Préparer la demande de convention

La convention peut être signée dès lors que :

- Vous avez au moins un salarié ayant validé le cursus complet ;
- Vous avez pris toutes les dispositions nécessaires en tant qu'employeur pour la maîtrise du risque électrique (habilitation du personnel, mise en place des instructions de sécurité encadrant les interventions de vos salariés).

Accompagnement par l'agence cartographie

L'agence cartographie vous accompagnera dans les démarches à accomplir auprès des services responsables des accès au réseau Enedis

Recommandations pour la réalisation et l'envoi des IC

Voici quelques préconisations pour la réalisation des Investigations Complémentaires afin de fluidifier le circuit **d'intégration** de ces IC dans la cartographie **d'**Enedis et de leur paiement.

Points de vigilance sur la qualité des IC

- L'entreprise de détection doit être certifiée géoréférencement et détection
- Sauf pour de rares exceptions, l'injection est obligatoire. Dans ce cas Enedis s'assurera qu'une demande d'accès au réseau a bien été réalisée
- Enedis vérifiera qu'il est possible de rattacher avec certitude le résultat des mesures à un ouvrage identifié sur les plans de la DT
- Des contrôles seront réalisés par échantillonnage via une seconde détection contradictoire

Périmètre des IC prises en charge

Les IC doivent être réalisées sur la zone de terrassement augmentée de 2m. Toutefois Enedis demande des détections qui peuvent aller au-delà de la zone de travaux et s'engage à payer la totalité (hors portions déjà en classe A) :

- Les branchements sont à détecter en totalité
- Les tronçons BT sont à détecter d'émergence à émergence
- Les tronçons HTA sont à détecter depuis le point d'injection jusqu'à la fin de la zone travaux

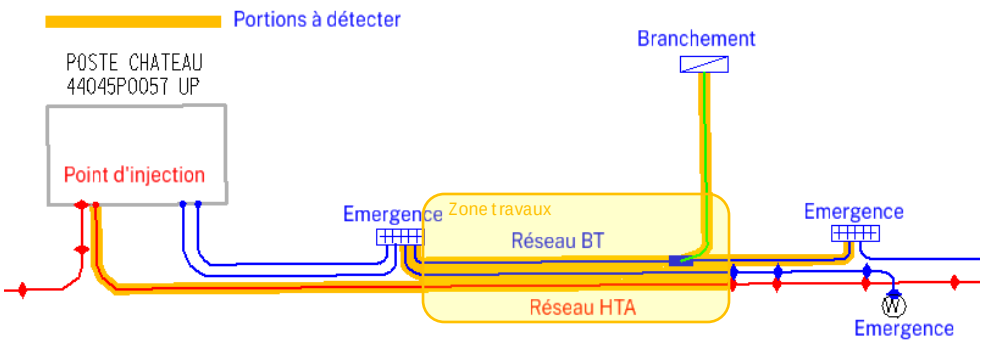

Transmission des IC et paiement

Le résultat de l'IC doit être envoyé à l'adresse enedis@retours-ic.protys.fr

- 1 mail = 1 résultat d'IC
- Le numéro de consultation doit obligatoirement figurer dans l'objet du mail
- Le mail doit contenir au moins une pièce jointe (résultat de l'IC + compte rendu avec les 11 informations listées dans l'article 15)
- La facture pourra être envoyée séparément

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité **(au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;

PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;

GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;

CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;

EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;

TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;

DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;

DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* **(au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;

EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;

EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Règles et recommandations techniques et de sécurité

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Dans le cadre de votre chantier au voisinage d'ouvrages électriques, la mise hors tension prolongée de l'ouvrage pourrait engendrer un risque de sécurité ou de sureté vis à vis des personnes et des biens.

Pour garantir la sécurité des intervenants au voisinage de l'ouvrage, vous devez respecter les **prescriptions du code du travail.**
En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre les mesures compensatoires suivantes :

- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors de portée
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par l'exploitant Enedis

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire et un devis seront réalisés pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Veuillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.

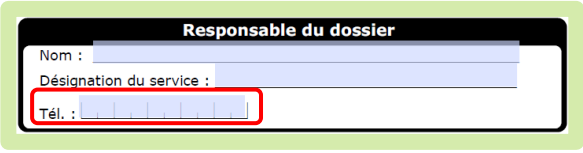

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

➢ Réseaux fils isolés

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs isolés est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

⛔ Interdiction de toucher

➔ *Risque d'altération de l'isolant*

Réseau fils isolés aérien BT

Réseau fils isolés façade BT

Nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 4 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.

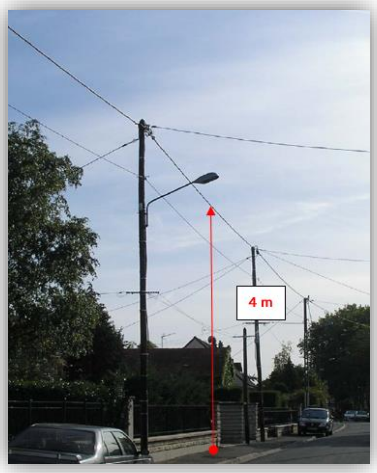

En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➢ Réseaux fils nus

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs nus est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

⛔ Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

➔ *Risque d'arc électrique et d'électrocution*

Réseau fils nus HTA

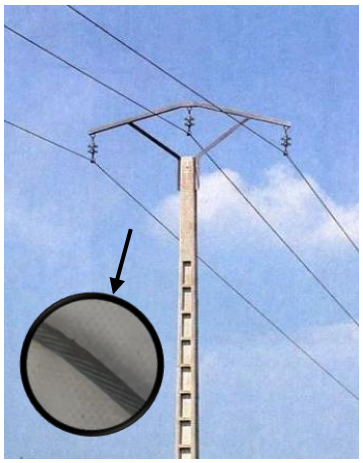

Réseau fils nus BT

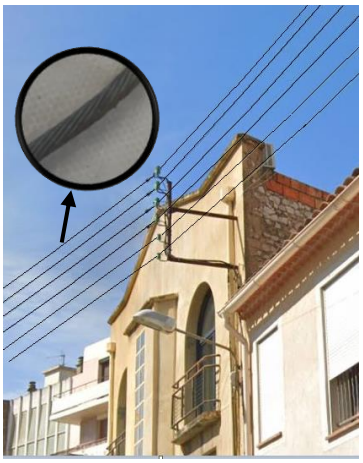

Réseau fils nus BT

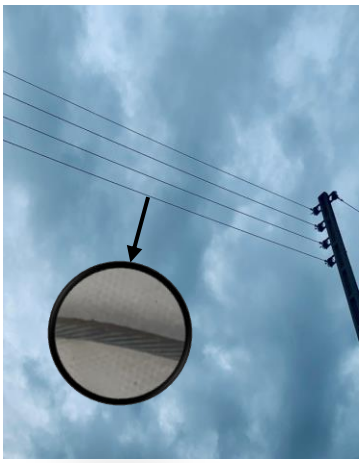

Nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 6 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.

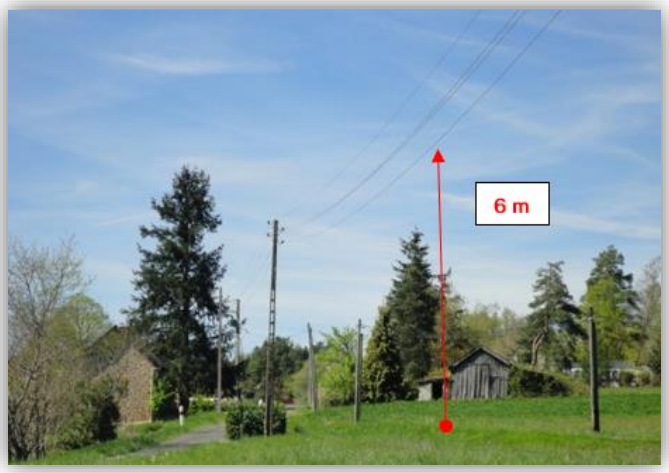

En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➢ Cas particulier des traversées de voies ouvertes à la circulation (RN, RD, voies communales…) :

En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 8 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.

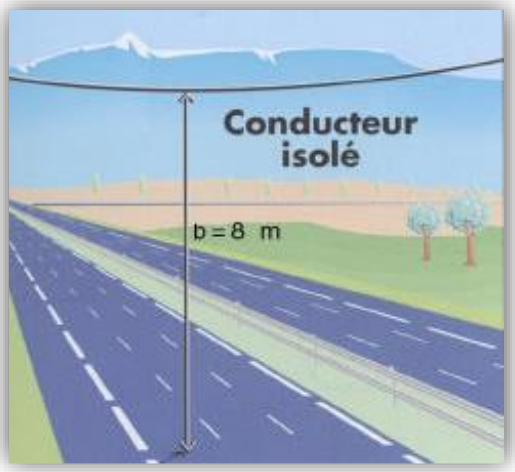

Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier
(cf. guide d'application de la règlementation - **www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr**)

En cas de dommages aux ouvrages Enedis, appliquez la règle des 4 A et appelez le 01 81 62 47 01

Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains

Postes électriques

- Poste source
- Poste de distribution
- Poste privé
- Production

Appareils de coupure et accessoires

- I ou Y — Interrupteur aérien
- Parafoudre
- Coffret de coupure souterrain
- Remontée aéro-souterraine

Réseaux

BT en exploitation	HTA en exploitation
Réseau aérien nu	Réseau aérien nu
Réseau aérien torsadé	Réseau aérien torsadé
Réseau souterrain	Réseau souterrain
Branchement aérien	Réseau en galerie
Branchement souterrain	

Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir avec la symbologie dédiée (aérien nu, aérien torsadé, etc.)

Echelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200e	1 cm	2 m
1/2000e	1 cm	20 m
1/10000e	1 cm	100 m

L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200°) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.

Attention !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.

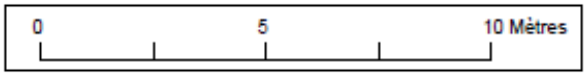

Enedis – 4 place de la Pyramide
92800 Puteaux

Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200e (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'électrisation des exécutants et d'endommagement du réseau

Version mars 2022

Plier le long de ce trait

La profondeur et l'altimétrie

L'altimétrie indiquée sur les plans par un « Z= » représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (NGF IGN69).

La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.

Le niveau du sol peut évoluer dans le temps. il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.

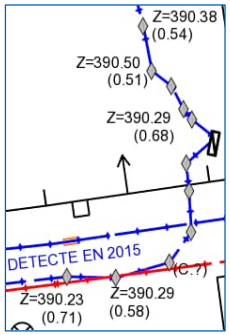

Travaux en zone d'incertitude

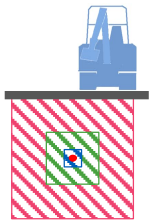

Zone d'incertitude classe A ≤ 50cm

Zone d'incertitude classe B ≤ 1m50 (1m pour les brchts)

Fuseau d'incertitude classe C > 1m50 (1m pour les brchts)

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées), il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive dite « technique douce ».

Légende des plans de détail

Ouvrages et classes de précision

	Réseau BT	Branchement BT	HTA
Classe A			
Classe B			
Classe C	? ?	? ?	? ?
Réseau abandonné			

* Paris : toutes les traversées de chaussées sont en classe B

Fourreau	Fourreau utilisé (exemple sur réseau BT) ou	Fourreau vide en attente ou
Poste	POSTE [NOM] [TYPE] (exemple POSTE MARCEL PAUL UP)	
Mise à la terre	Mise à la terre du réseau	Mise à la terre de poste

Dans un rayon de 5m autour des postes de distribution HTA/HTA et HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux

Accessoires réseaux principaux

- Coffret électrique
- Coffret RMBT
- Jonction BT
- Jonction HTA
- Remontée aéro-sout. BT
- Remontée aéro-sout. HTA
- Boite capot BT
- Boite capot HTA
- Poteau

Objets fond de plan vecteur principaux

- Bâtiment
- Porte
- Bordure de trottoir
- Mur
- Plaque d'égout
- Avaloir eaux pluviales
- Bouche d'eau
- Plaque
- Arbre

Les éléments composant les plans de détail

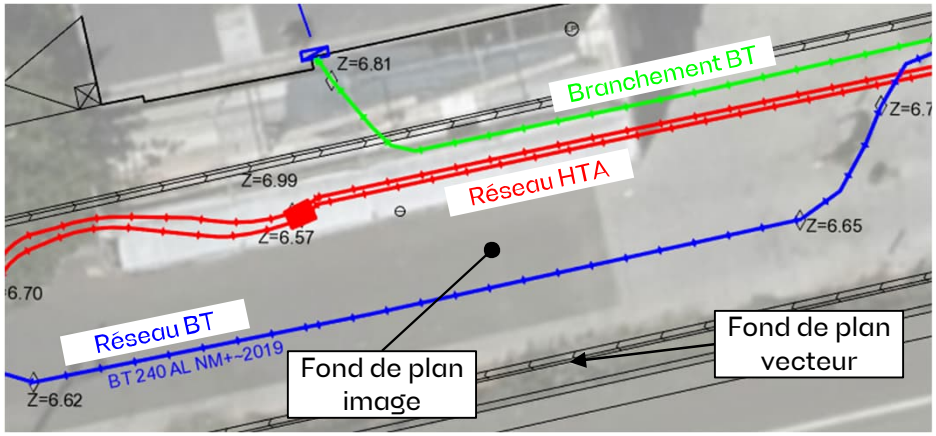

Poste électrique

Coffret électrique

Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)

Format - N° de consultation

A3_20260623056 71D64

Plan de situation

Numéro Dommage aux ouvrages

Tel : 01 81 62 47 01

Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés.
En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.

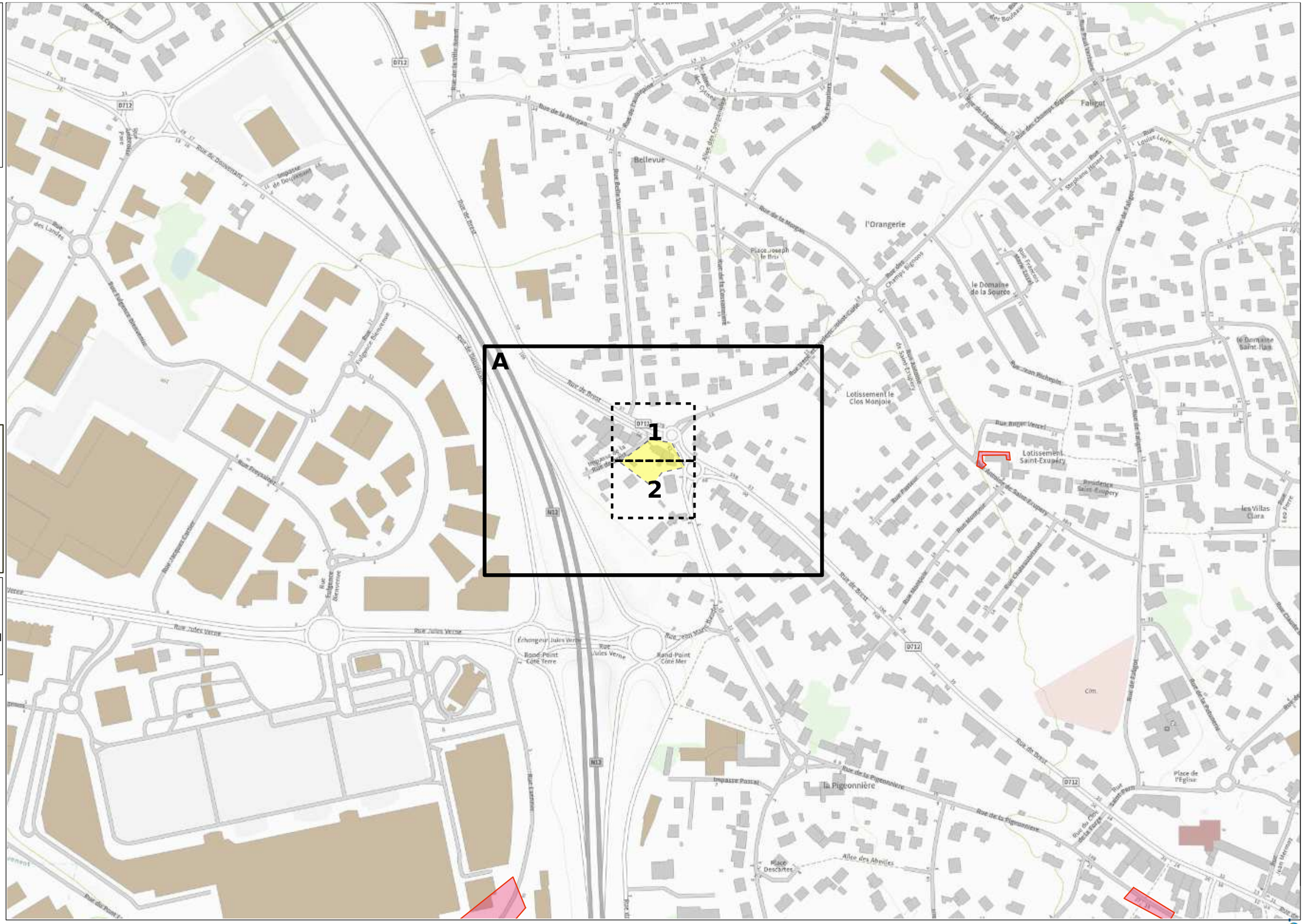

- Emprise de vos travaux
- Zone de Travaux Impactant le Sol
- Projet de travaux Enedis
- Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

- Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)
- Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)

ENEDIS

N

© ENEDIS 2021

Format - N° de consultation

A3_20260623056 71D64

Plan d'ensemble des réseaux aériens et souterrains - CARTE A

Numéro Dommage aux ouvrages

Tel : 01 81 62 47 01

Plan édité le :
23/06/2026

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :
• Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
• Les réseaux souterrains leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.
La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.
S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

Emprise de vos travaux

Zone de Travaux Impactant le Sol

Réseau électrique

BT	Aérien	
	Torsadé	
	Souterrain	
HTA	Aérien	
	Torsadé	
	Souterrain	
	Galerie	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

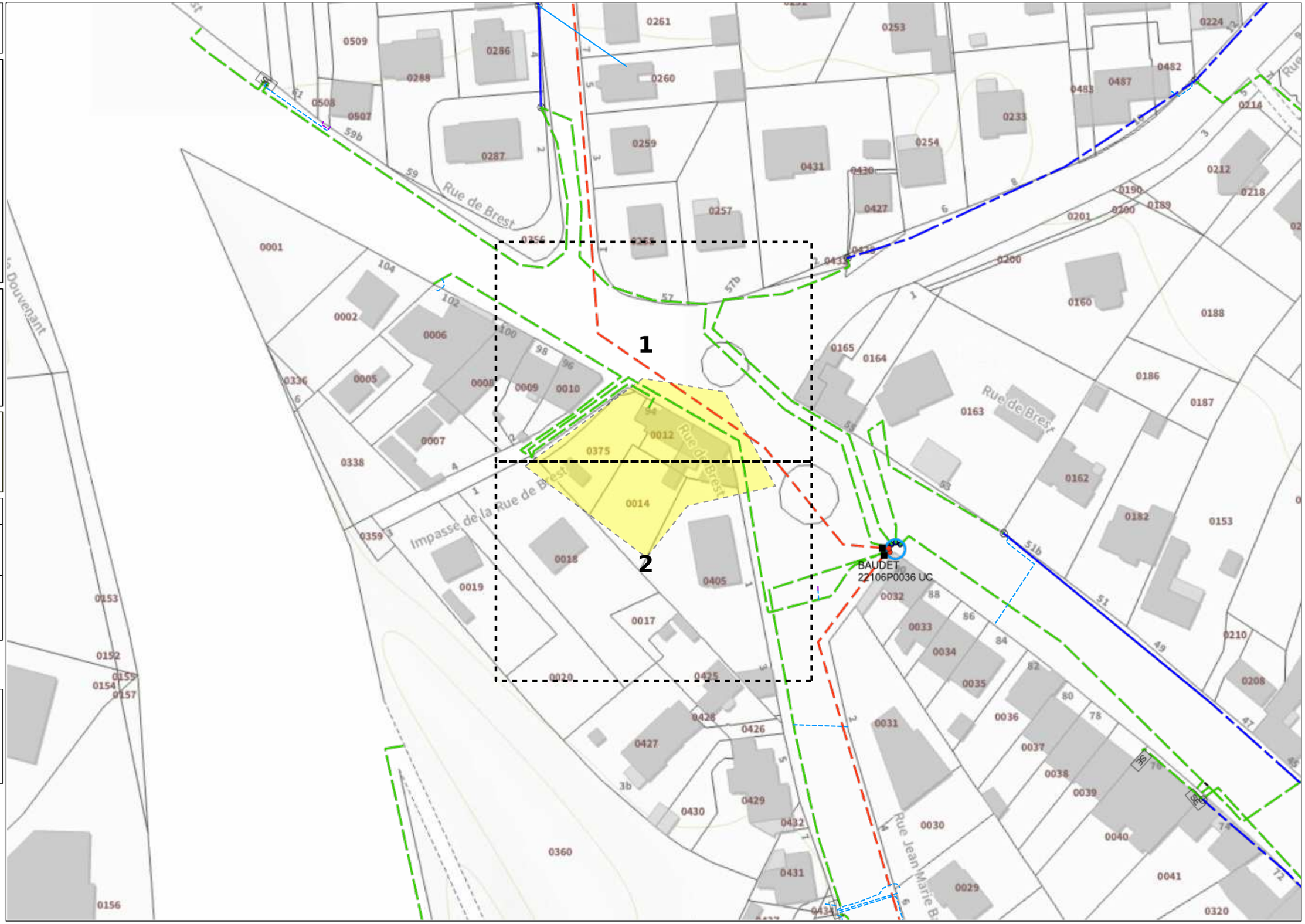

© ENEDIS 2021

Format - N° de consultation

A3_2026062305671D64

Plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage…) Carte n° 1

Numéro Dommage aux ouvrages

Tel : 01 81 62 47 01

Plan édité le :
23/06/2026

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C	?	?

Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	?

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.

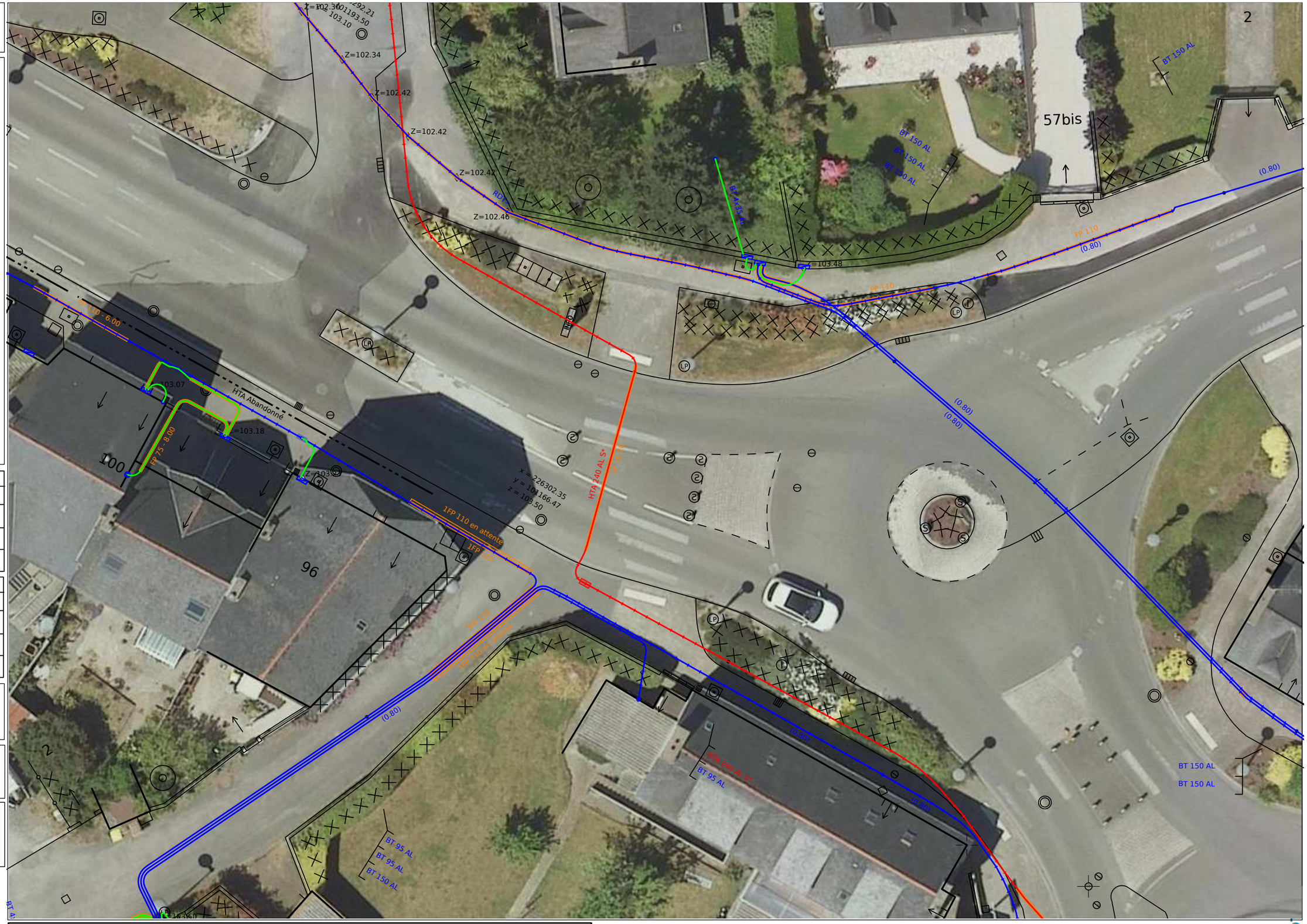

Données cartographiques
PCRS Image : SDE(2021)

0 5 10 Mètres

Format - N° de consultation

A3_2026062305671D64

Plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage...) Carte n° 2

Numéro Dommage aux ouvrages

Tel : 01 81 62 47 01

Plan édité le :
23/06/2026

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C	?	?

Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	?

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.

Données cartographiques
PCRS Image : SDE(2021)

0 5 10 Mètres

Service qui délivre le document
ENEDIS-DRBZH-EXPLOITANTS-RESEAUX-SOUF
Pôle DT-DICT bretagne

64 Boulevard Voltaire

35000 RENNES
France
Tél : +33299770657 Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N°

2626037441.262601RDT02

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. Assurez vous

qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.

/!\ ATTENTION /!\ Vous souhaitez démolir une construction, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Si du réseau est présent sur la façade du bâtiment, il est indispensable de nous en faire part en amont pour que nous puissions étudier la solution technique appropriée

- Après résiliation de votre contrat auprès de votre fournisseur d'électricité, il incombe au propriétaire de demander la suppression de votre branchement à l'adresse https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/

Responsable : GUILLER Pascale
Tél : +33299770657
Date : 24/06/2026
Signature :

(Commentaires_V5.3_V1.0)

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: ad-inge-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Objet: [PROTYS] Notification 2026062305671D64 - 22360 - LANGUEUX - 92 Rue de Brest

---

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification RDT dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : GRDF - Direction Réseaux Centre-Ouest CHEZ PROTYS P0473

Destinataire :
Complément d'adresse :
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP : CS 90125
Code Postal / Commune : 27091 EVREUX CEDEX 9
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026062302567 1D64
N° affaire du responsable du projet : 22-EPFBLANGUEUX
Date de la déclaration : 23 / 06 / 2026
☐ Responsable du projet, personne morale ☑ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ____ / ____ / _____
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : AD INGE
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : AD INGE
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : _____ Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Hugues MERCIER
Tél. : 0763791373 Fax(1) :
Courriel(1) : ad-inge-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :
Complément / Service :
N° : _____ Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : 92 Rue de Brest
CP : 27360 Commune principale : LANGUEUX
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : ____ *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☑
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format : _____

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : _____ Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format : _____

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : DEM
Décrivez le projet : démolition de bâtiments
Emploi de techniques sans tranchées : ○ Oui ◉ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 1 , 0 m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 07 / 2026 Durée du chantier : 365 jour(s)

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : _____ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / _____
Durée du chantier : ____ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / _____
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Hugues MERCIER
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

cerfa
N° 14435*04

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [X] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : AD INGE
Numéro / Voie : TSA 70011
Code postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2026062305671D64
Référence de l'exploitant : 2626037442.262601RDT02
N° d'affaire du déclarant : 22-EPFBLANGUEUX
Personne à contacter (déclarant) : MERCIER Hugues
Date de réception de la déclaration : 23/06/2026
Commune principale des travaux : 22360 LANGUEUX
Adresse des travaux prévus : 92 Rue de Brest

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : GRDF - Direction Réseaux Centre-Ouest
Personne à contacter : BRASSART Audrey
Numéro / Voie : 363 BD MARCEL PAUL
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 44804 ST HERBLAIN
Tél. : +33810300360 Fax : +33810300360

Eléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [X] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : GA Autres informations : _____

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [X] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle (1) :	Date d'édition (1) :	Sensible :	Prof. règl. mini (1) :	Matériau réseau (1) :
Plan(s) A4	de situation	Voir Plan(s)	[X]	_____ cm	_____
4 Plans A3	1/200	Voir Plan(s)	[X]	_____ cm	_____

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : _____ à _____ ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [X] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [X] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Cf. CATEGORIES PLANS ET OUVRAGES GRDF, VOS TECHNIQUES DE TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS DE L'EXPLOITANT

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : §3.4; chapitres 4 et 5; Fiches Techniques
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la localisation sur le plan joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0247857444
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de la Côte-d'Armor 0296751118

Responsable du dossier

Nom : BRASSART Audrey
Désignation du service : AGENCE C2T
Tél : +33 810300360

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : BRASSART Audrey
Signature :
Date : 24/06/2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 6

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire (01)

GRDF vous demande de réaliser des Investigations Complémentaires

Avertissement relatif à l'amélioration de la cartographie des réseaux dans l'emprise de vos travaux (*conformément à l'annexe 6 de l'arrêté du 15/2/2012 modifié, ou annexe K du fascicule 3))*
Les plans ci-joints des réseaux que nous exploitons comportent, dans l'emprise des travaux prévus, un ou plusieurs tronçons non conformes aux dispositions du 6° du I de l'article 7 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié. (voir le plan et sa légende).
En application du 2° de l'article 7-1 de ce même arrêté, si l'emprise des travaux prévus affectant le sol (terrassement, enfoncement, forage, décapage, compactage …) dépasse 100 m2, vous devez en tant que responsable de projet procéder en phase projet à des investigations complémentaires **à notre charge pour tenter de porter à la classe A les tronçons qui n'y sont pas, branchements inclus.**

Elles sont limitées à la zone de travaux impactant le sol (ZTIS) augmentée de 2 m de part et d'autre de celle-ci. (GRDF porte des recommandations pour traiter entièrement les branchements croisés dans ce cadre en page suivante).

Leurs résultats doivent nous être transmis à l'adresse électronique suivante :
grdf@retours-ic.protys.fr sous la forme définie à l'article 15 de l'arrêté cité.

Vous voudrez bien joindre au résultat des investigations complémentaires la facture à notre charge, établie au prorata de la longueur des ouvrages détectés dont nous sommes exploitant initialement non rangés dans la classe A, branchements inclus. La longueur des ouvrages à reporter dans la facture est celle mentionnée dans le compte rendu d'investigations complémentaires du prestataire certifié.

Nous vous rappelons que les investigations complémentaires doivent :
- **consister en des mesures indirectes** de géolocalisation sans fouille (sauf raison de faisabilité ou de sécurité) et que dans les cas courants, lorsque les IC sont techniquement inefficaces (densité d'ouvrages) la détection du tronçon est déclarée infructueuse et des OL ou l'application de Clauses Techniques et Financières sont à prévoir. *(cf. fascicule 1 du guide d'application de la réglementation)*
- **être réalisées par un prestataire certifié**, facturées à des prix non abusifs (sauf à en motiver le montant)
- **faire l'objet d'un compte rendu** mentionnant la longueur totale des ouvrages non rangés dans la classe de précision A, branchements inclus, sur laquelle ont porté les investigations. Modèle de tableau p39 du fascicule 1, guide d'application de la réglementation.

Nous vous remercions également de joindre à la facture des investigations complémentaires **le tableau type de répartition des coûts des investigations complémentaires** (page 39 du fascicule 1) en y apposant la mention **« certifié conforme ».**

Modalités d'envoi des résultats. Votre mail adressé à l'adresse ci-dessus, doit comporter :
- comme **première valeur** dans l'objet de votre mail, le numéro de consultation complet de la DT déclaration initiale (soit **16 caractères pour une DT**).
- une pièce jointe dont **au moins une pièce jointe n'est pas en pdf** (résultat des relevés)
- l'identification **de l'exploitant concerné** par les résultats d'IC

- GRDF se réserve le droit de rejeter tout ou partie des investigations complémentaires (informations cartographiques et sommes refacturées) qui ne respecteront pas ces principes

Pour une meilleure prise en compte de vos investigations complémentaires, merci de :

✓ Ne pas détecter un ouvrage identifié précédemment en Détection Infructueuse (DI)

Représentation dans le plan d'une détection infructueuse :

OU

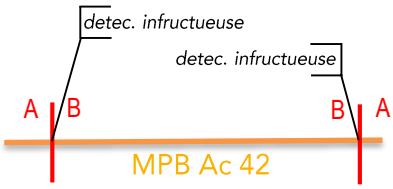

✓ <u>En cas d'écart de position du réseau en classe B,</u> uniquement, poursuivre la détection de 10 mètres au-delà du séparateur de classe A/B.

Ces linaires de détection complémentaires, pour assurer la cohérence cartographique, seront pris en charge par GRDF.

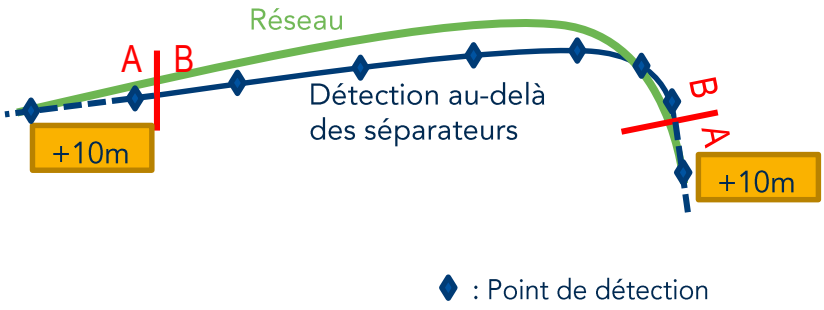

✓ Détecter les branchements croisés par les travaux dans leur intégralité au-delà de la simple zone de travaux impactant le sol (ZTIS + 2m)

Zone de Travaux OU ZTIS+2m = Périmètre normal de l'IC

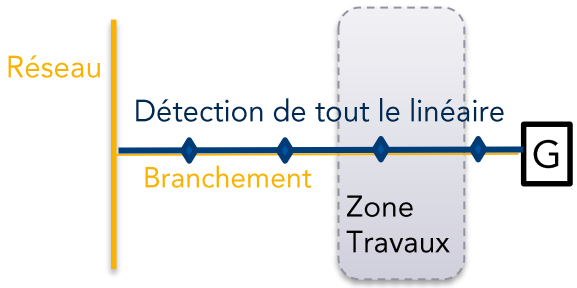

✓ Géoréférencer les ouvrages détectés + <u>réaliser des levés de quelques affleurants Gaz issus du fond de plan fourni par GRDF</u>

✓ Fournir un fichier de données géographiques au format [.DGN ou .DWG ou .DXF]

✓ Utiliser un système de projection standard [Lambert 93]

Travaux de DEMOLITION

Vous avez utilisé le code travaux "DEM" ou rédigé un descriptif de travaux indiquant une démolition de bâtiment.

Avez-vous anticipé la demande de sécurisation des ouvrages gaz ?

Extrait des prescriptions du Guide Technique de Travaux Fiche TX-DEM :

- « **Vous devez vous assurer que tous les réseaux aboutissant aux bâtiments à démolir sont bien hors services et qu'ils ne sont plus raccordés au réseau**» de GRDF.

GRDF vous informe que vous ne pouvez procéder à la démolition du bâtiment tant que la mise en sécurité des éventuels ouvrages gaz encore raccordés n'a pas été réalisée par GRDF.

Attention : un branchement présent dans un coffret gaz peut toujours être alimenté, même si le bâtiment ne possède plus d'installation de gaz, ni de compteurs.

Si une installation de gaz reste à sécuriser, vous devez contacter GRDF à ce numéro

SERVICE CLIENT

N° Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXÉ

ATTENTION au délai d'intervention :

Contacter GRDF le plus en amont possible de votre opération de démolition.

Des délais d'intervention incompressibles seront nécessaires pour mettre en sécurité les ouvrages gaz préalablement au démarrage des travaux.

GRDF JUILLET 2022 V2

Reportez-vous AU GUIDE d'application de la réglementation

OBSERVATOIRE NATIONAL DT DICT

www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr/

Lire et comprendre un plan GRDF

Réglementation anti-endommagement

Ce document présente les éléments de lecture et de compréhension des plans fournis par GRDF en réponse à une déclaration de travaux. A travers ce guide de lecture, vous trouverez les éléments composants les fonds de plan, la représentation des réseaux, des branchements gaz et leurs accessoires. GRDF vous adresse systématiquement un plan de situation avec votre emprise (P1) et un plan de détail découpé en une ou plusieurs pages.

Le plan de situation comprend (page 1 au format A4)

- La zone d'emprise de votre déclaration. Celle-ci peut être tronquée pour ne faire apparaître que la partie contenant les ouvrages gaz.
- La position du ou des pages du plan joint au format grande échelle 1/200ème, numérotées à partir de la page 2.
- La représentation d'extensions ou de modifications des ouvrages prévues par GRDF à proximité de l'emprise. (Elles sont représentées sous forme d'un trait rouge de ce format ▮▮▮▮▮▮▮)
- La commune principale et la date de création

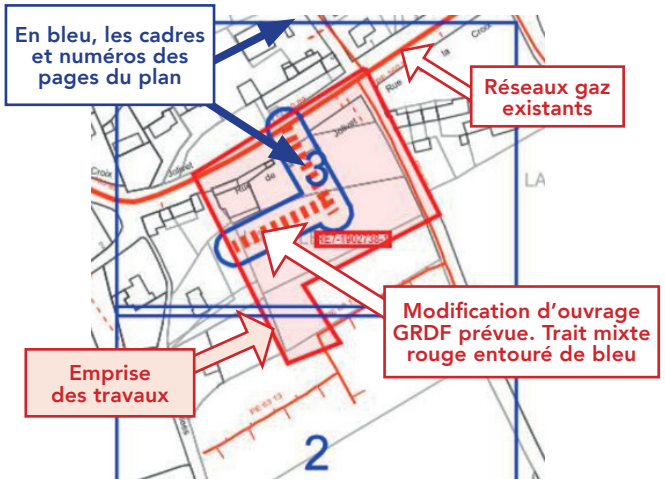

Le Plan de détail sur sa ou ses pages comprend

ATTENTION !
Sur chaque page le format d'impression est indiqué. Il est à respecter impérativement pour toute impression

Exemple | Format: AO Paysage |

L'échelle du plan est 1/200ème.

Il est impératif de vérifier l'échelle par la règle graduée jointe. Si le format d'impression ou de consultation est respecté, 1cm lu sur plan au 1/200ème correspond sur le terrain à 2m. (une cotation de 4 m fera 2cm)

Une rosace d'orientation

Les coordonnées du centre de chaque page

Coordonnées GPS 43.727 , 7.256

La date d'impression et le nombre de pages total

Date d'impression: 02/10/2020 Page 2 sur 6

Le plan de situation comporte les coordonnées géoréférencées de 3 points d'ouvrage en classe A, ci-dessous PG1 en page 2.	Point PG dans le plan	
Point Géoréférencé 1	Page PG 1	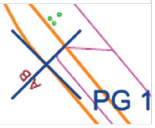
830841,854; 6462115,598	2	

ATTENTION !
Il est impératif de vérifier le respect du format d'impression A4 à A0 ou de consultation du plan.

Identification des classes de précision de chaque tronçon (réseaux et branchements)

Tronçon en Classe A	Tronçon en classe B	Tronçon en Classe C
Terme CLASSE A indiqué pour les réseaux, ou **CL A** pour les branchements	La classe B est rarement indiquée. Elle se déduit par défaut des autres classes	Identifiés par **plusieurs points d'interrogation** sur ou à côté du tronçon ou une mention de type : **Position incertaine, supposée, inconnue, approximative…**
MPB PE 63 CLASSE A :: 2014	**MPB AC 114 :: 1980** est par défaut **en B.**	
Ouvrages depuis juillet 2012, tous les ouvrages sont en classe A, en planimétrie X, Y et Altimétrie Z. Ouvrages avant 07 2012 : si la profondeur indiquée est supérieure ou égale à 1m20, la classe en altimétrie (Z) est la classe B.	Un séparateur de Classe **A I B** indique le lieu d'un changement de classe A et B. 3 Nota : Des tronçons en échec de détection sont indiqués « DI » ou Détection Infructueuse. 10	**MPB PE 40 :: 1986** ? ? ? **Position incertaine** Ils peuvent être entourés en rouge. 9

Classe	Précision
A	0,40 m (ouvrage rigide) 0,50 m (ouvrage souple)
B	Supérieur à la classe A et inférieure ou égale à 1,50m pour le réseau ou 1m pour les branchements
C	Supérieure à 1,50 m pour les réseaux, 1m pour les branchements
A partir de l'enveloppe externe pour tout ouvrage de diamètre > 100 mm	

Eléments du fond de plan

Les principaux éléments du mobilier urbain que vous allez rencontrer sur le terrain sont :

Trottoir, mur	Poteau Telecom/elec.	Avaloirs
▬	Ⓣ ⊗ Ⓦ Ⓔ	
Accès, seuil	**Arbre**	**Plaque d'égout**
	◎	◎
Bâtiment	**Plaque Telecom**	**Borne incendie**
▬		◎

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Les ouvrages gaz, réseaux et branchements sur plan et caractéristiques

Les réseaux et branchements gaz sont représentés selon différentes couleurs associées à la pression et l'état de service.

Niveau de pression	Réseaux en service	Branchement en service	Réseaux et branchements abandonnés
4 bar< MPC < 25 bar			
400 millibar < MPB < 4 bar			
BP Basse Pression < 50 millibar			

Matières principales : PE = Polyéthylène, Ac = Acier, Cu = Cuivre, F ou FD ou 2GS = Fonte ductile, Pb = Plomb, TB = Tôle Bitumée.

Sur plan : Réseau : Pression Matière Diamètre Classe (si A) :: Année* Branchements : Pression / Matière / CL A*:: diamètre* Année*	* Facultatif
MPC Ac 114 CLASSE A ::1998	**Réseau MPC** en acier de 114 mm extérieur en classe A posé en 1998
MPB PE 63 CLASSE A ::2014	**Réseau MPB** en polyéthylène PE de 63 mm extérieur en classe A posé en 2014
BP PE CL A :: 20 1995	**Branchement BP** est en Basse Pression, en PE, en Classe A, de 20 mm de diamètre et posé en 1995. Ce type de texte est parfois relié au dessin du branchement par un trait et un point noir.

1 Dispositifs Importants pour la sécurité

(article R554-30 du code de l'environnement)

(Susceptibles d'être manœuvrés **uniquement** par l'exploitant en cas de dommage)

Robinets (vannes) de réseau

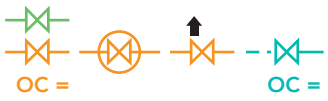

Dans la rue

Regards ronds, ovales ou chambre GAZ

Une plaque de signalisation jaune indique leurs positions, elle comporte un Numéro.
Sur plan, ils sont encadrés en rouge.

ATTENTION !
L'exécutant des travaux informe son personnel de la présence de ces organes de coupure et veille, pour ceux situés dans l'emprise du chantier, à conserver leur accessibilité et qu'ils ne soient pas dégradés ou rendus inopérants du fait de la réalisation des travaux (article R554-31 du code de l'environnement).

Les objets ne sont pas représentés à leur échelle normale.

2 Les affleurants gaz présents sur le plan sont représentés ainsi et sur l'exemple aux repères 2.

Coffret gaz en façade	Armoire gaz
Coffrets gaz Enterrés	**Regards au sol (Bouches)**

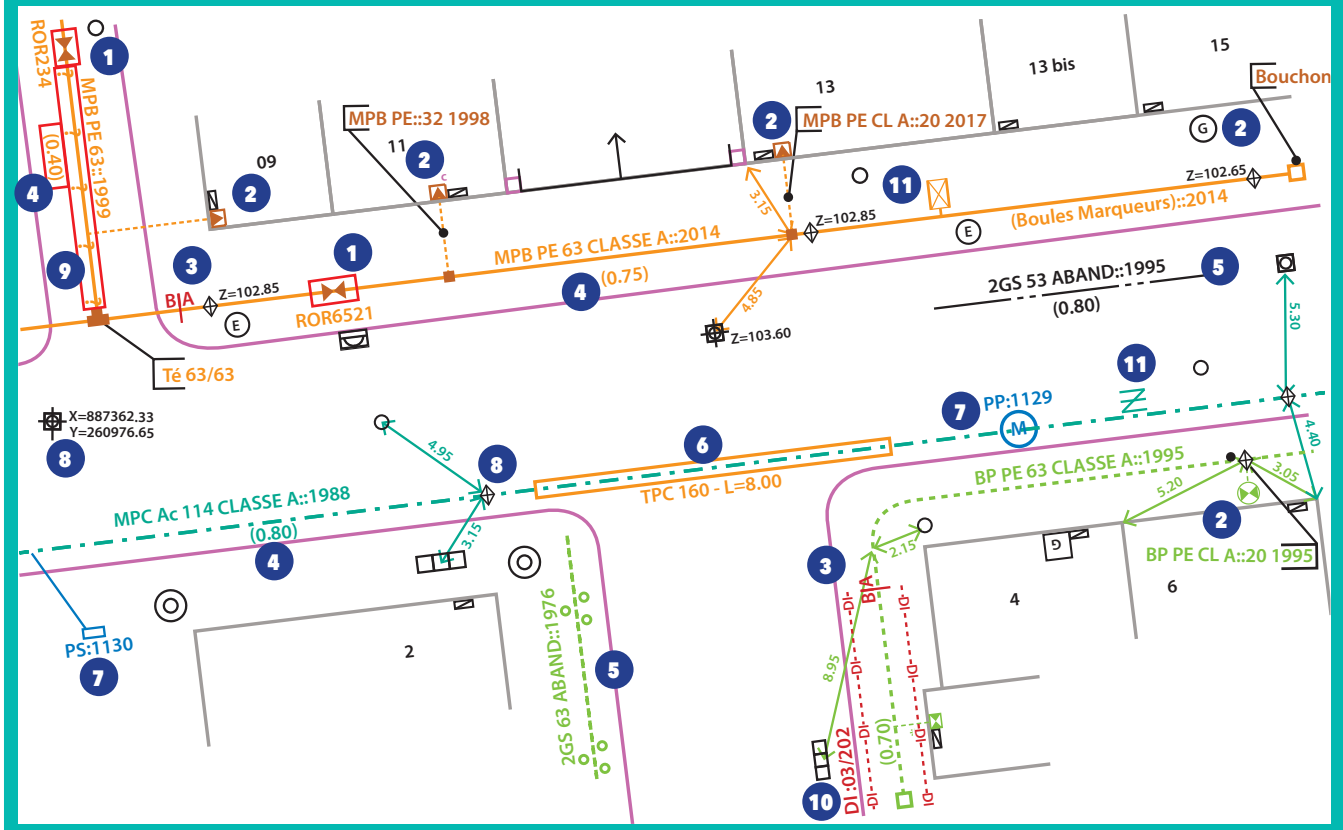

Profondeur

Il s'agit de la distance entre la génératrice supérieure de la canalisation et le sol. Elle est indiquée ainsi en m **(0,80)** ou **P : 0,80**
Les indications de profondeurs connues ≤ à 60 cm sont entourées en rouge

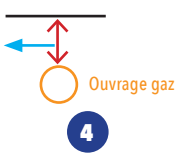

ATTENTION !

- **Un branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers l'affleurant (regard/coffret) et l'immeuble.**
- **Un branchement possède une prise pouvant se situer 15 cm au dessus de la génératrice supérieure du réseau.**

- **Certains accessoires (indiqués TAG) ou des extrémités de réseau peuvent être à une profondeur plus faible que celle du réseau.**

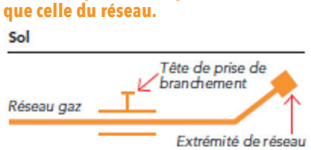

Indications diverses

10 Réseau Détecté mais en Détection Infructueuse, parfois notée DI .... DI .... DI ... de part et d'autre.

6 Représente un fourreau, (couleur variable) dans lequel passe l'ouvrage gaz. Ici un TPC de diamètre 160. L'ouvrage le traversant n'est pas toujours apparent.

8 Point géoréférencé de classe A, avec coordonnées X,Y ou Z indiquant l'altitude. Z=102.85
Un losange indique un point d'ouvrage gaz, si le Z est présent son altitude absolue en m.La lettre D parfois associée indique une position Détectée.

11 **ATTENTION :** Ces différents symboles en MPC ou MPB sont des accessoires de profondeur réduite proche des regards -ouverture possible- (tiges, vanne de purge ou siphon gaz...). Décroutage avec prudence.

- Le PE de GAZ est noir rayé de jaune. Il peut exister des PE Noir sans rayure jaune, certains sont indiqués. Ne pas employer de source de chaleur ni tenter de le couper. En cas de doute consulter GRDF
- Les ouvrages indiqués tubés ou posés en forage dirigé n'ont pas de grillage avertisseur ni sable.

7 Protection Cathodique

Les accessoires ou équipements* de protection cathodique sur les réseaux gaz en acier sont indiqués en bleu. Ils sont constitués de circuits électriques. Ils assurent la protection contre la corrosion ou la vérification de son efficacité. Toute détérioration est à indiquer immédiatement à GRDF.

**Prise de potentiel, poste de soutirage, poste de drainage, anodes galvanique, …*

GRDF

Utilisateur: S-PHI-P1-BATCHS
Commune: Langueux

Code INSEE: 22106
Date d'impression: 23/06/2026
Nombre de pages: 5

Ce plan représente l'assemblage des plans de précision ci-après.
Il ne peut en aucun cas être utilisé pour repérer nos ouvrages.

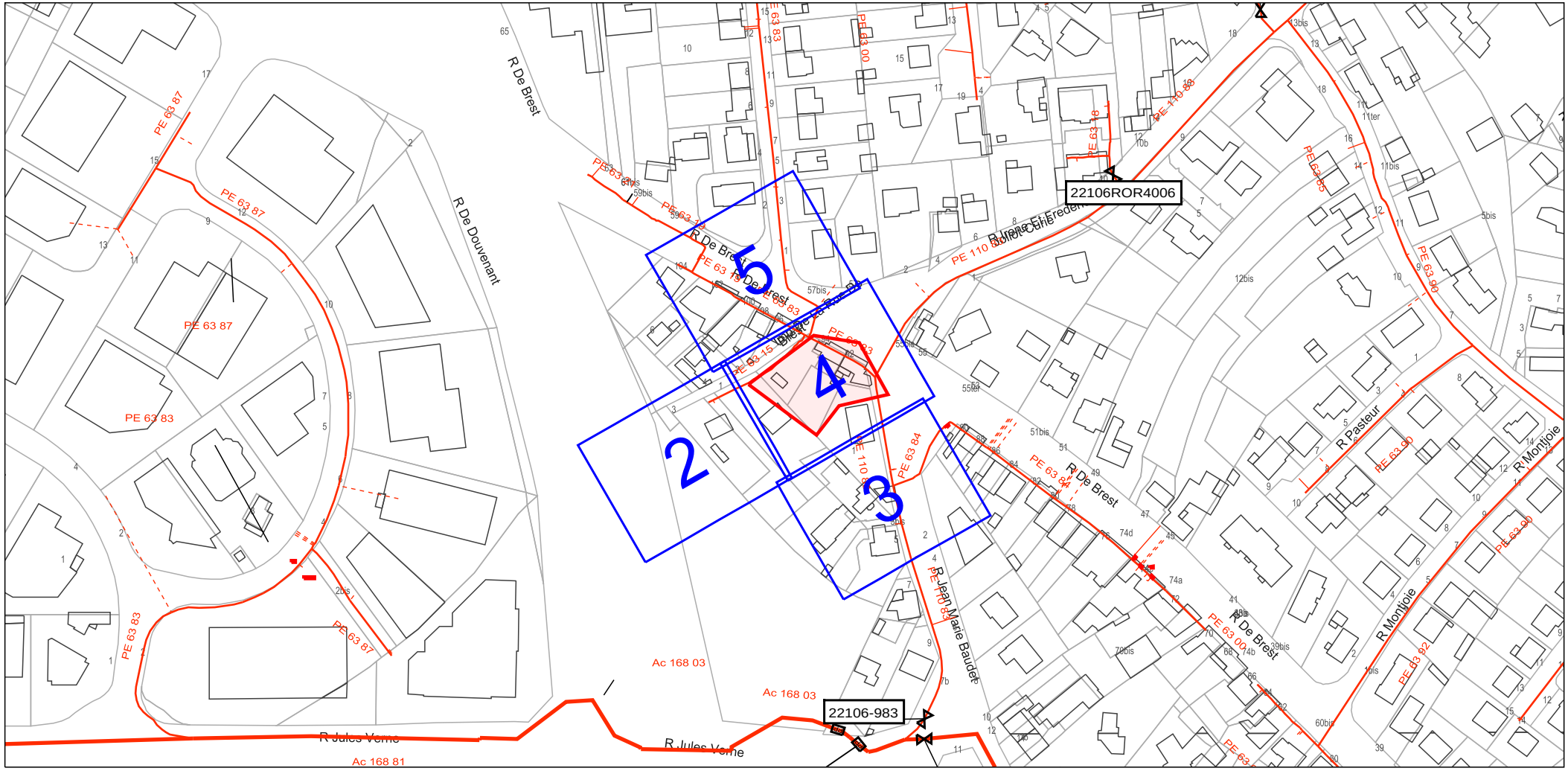

Point Géoréférencé 1 (Lambert 93 m)	Page PG 1	Point Géoréférencé 2 (Lambert 93 m)	Page PG 2	Point Géoréférencé 3 (Lambert 93 m)	Page PG 3
277473.395; 6837343.328	5	277477.727; 6837352.811	5	277488.782; 6837334.799	

GRDF

Format: A3 Paysage

Echelle: 1:200

0m 2m 4m 6m 8m 10m

URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 226121.776 m,2400814.765 m,L2E

Coordonnées GPS: 48.498 , -2.724

Utilisateur: S-PHI-P1-BATCHS

Commune: Langueux

Code INSEE: 22106

Date d'impression: 23/06/2026

Page 2 sur 5

Description :

Numéro Guichet Unique: 20260623056 71D64

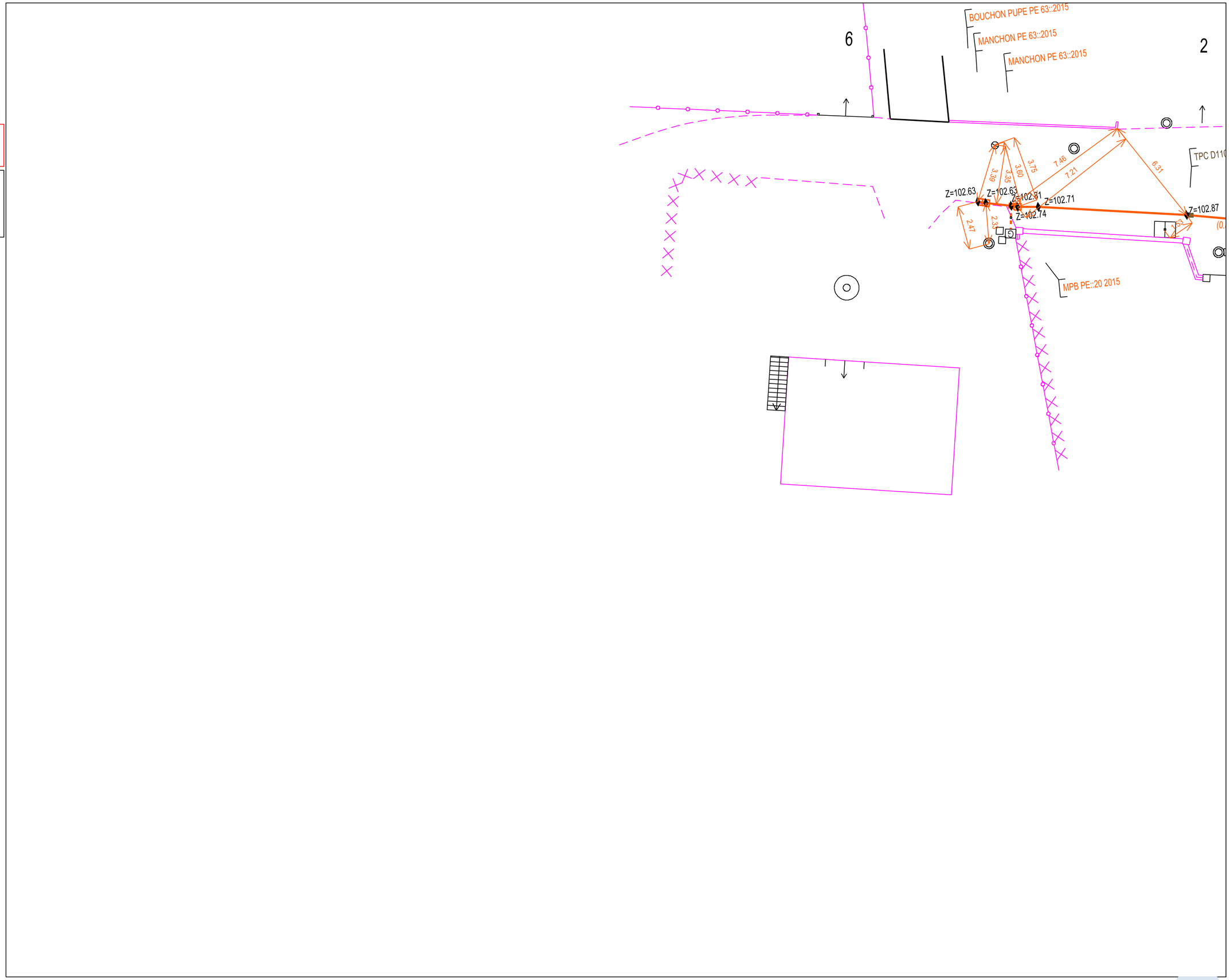

GRDF

Format: A3 Paysage

Echelle: 1:200

0m 2m 4m 6m 8m 10m

URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 226203.146 m,2400799.492 m,L2E

Coordonnées GPS: 48.498 , -2.723

Utilisateur: S-PHI-P1-BATCHS

Commune: Langueux

Code INSEE: 22106

Date d'impression: 23/06/2026

Description :

Numéro Guichet Unique: 2026062305671D64

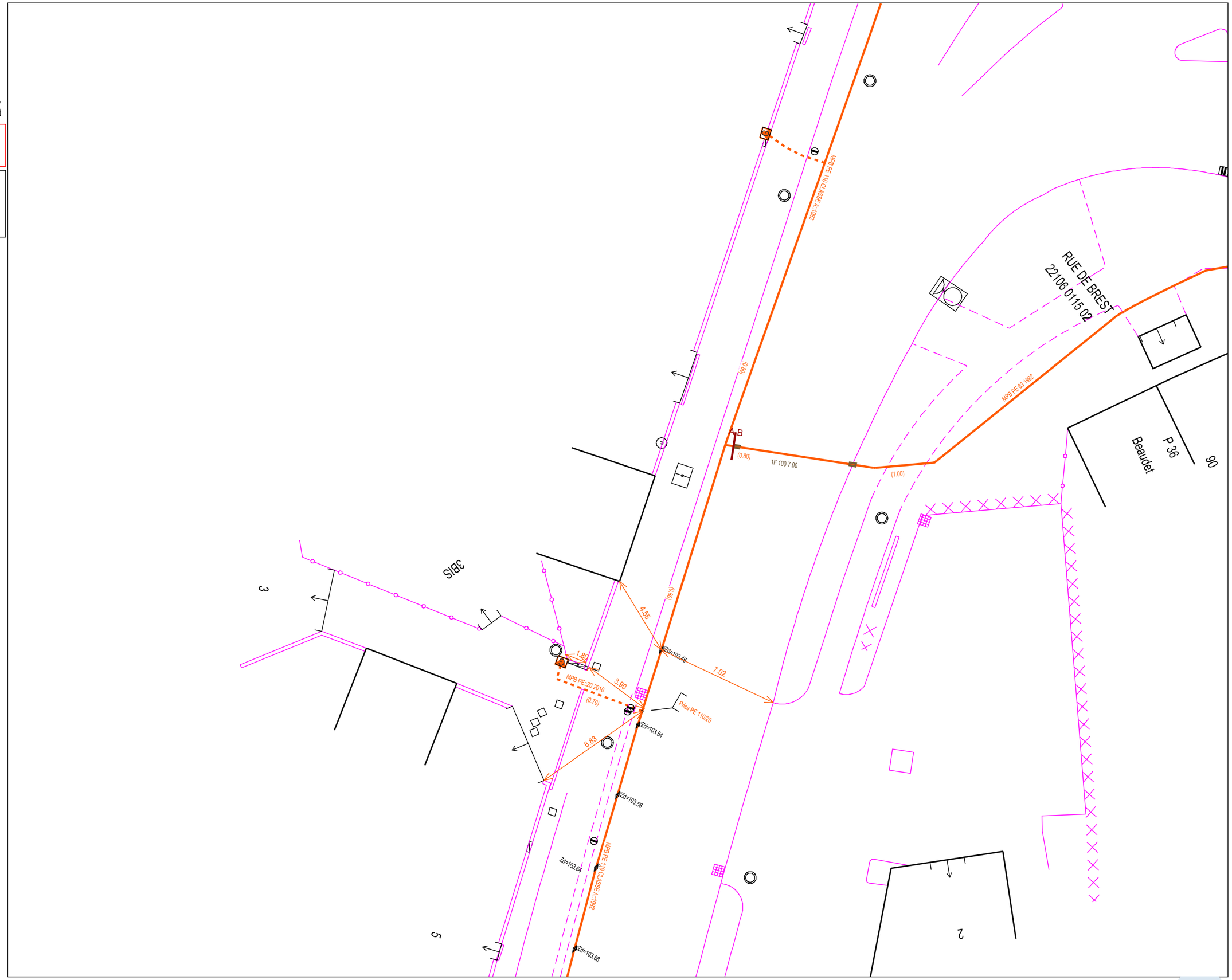

GRDF

Format: A3 Paysage

Echelle: 1:200

0m 2m 4m 6m 8m 10m

URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 226180.168 m,2400848.263 m,L2E

Coordonnées GPS: 48.498 , -2.723

Utilisateur: S-PHI-P1-BATCHS

Commune: Langueux

Code INSEE: 22106

Date d'impression: 23/06/2026

Description :

Numéro Guichet Unique: 2026062305671D64

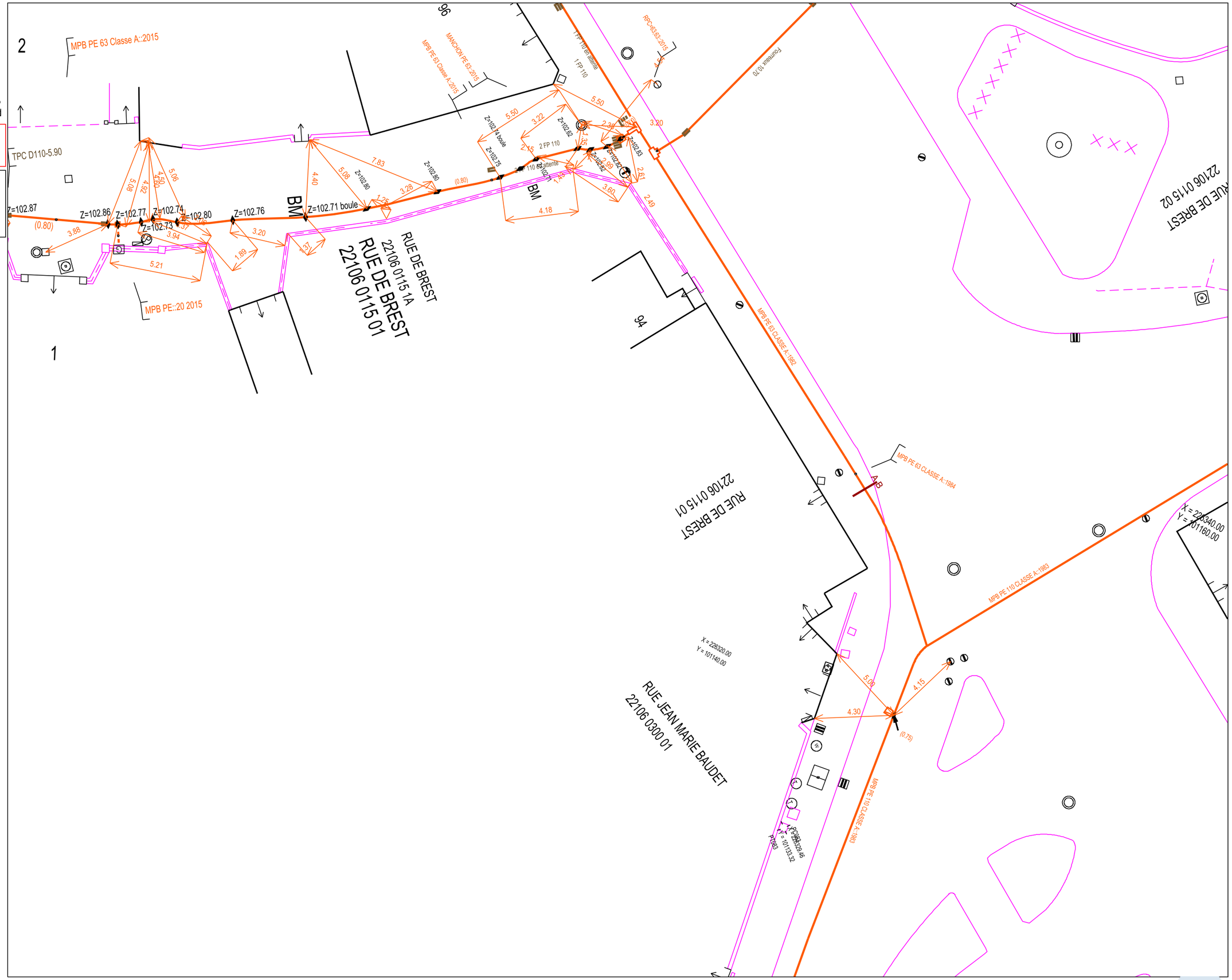

GRDF

Format: A3 Paysage

Echelle: 1:200

0m 2m 4m 6m 8m 10m

URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 226149.666 m,2400892.717 m,L2E

Coordonnées GPS: 48.498 , -2.724

Utilisateur: S-PHI-P1-BATCHS

Commune: Langueux

Code INSEE: 22106

Date d'impression: 23/06/2026

Page 5 sur 5

Description :

Numéro Guichet Unique: 20260623056 71D64

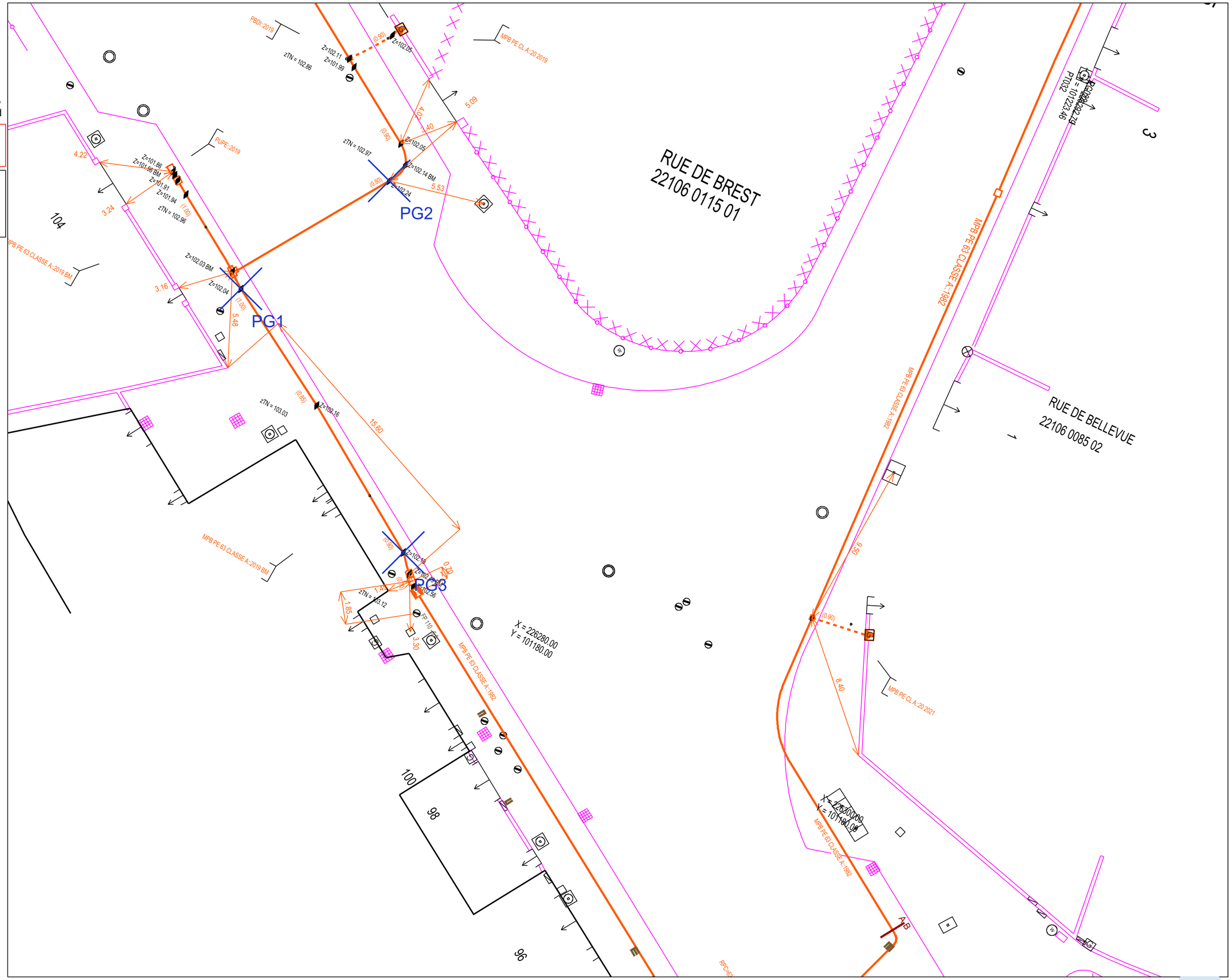

Travaux de DEMOLITION

Vous avez utilisé le code travaux "DEM" ou rédigé un descriptif de travaux indiquant une démolition de bâtiment.
Avez-vous anticipé la demande de sécurisation des ouvrages gaz ?

Extrait des prescriptions du Guide Technique de Travaux Fiche TX-DEM :

- « **Vous devez vous assurer que tous les réseaux aboutissant aux bâtiments à démolir sont bien hors services et qu'ils ne sont plus raccordés au réseau**» de GRDF.

GRDF vous informe que vous ne pouvez procéder à la démolition du bâtiment tant que la mise en sécurité des éventuels ouvrages gaz encore raccordés n'a pas été réalisée par GRDF.

Attention : un branchement présent dans un coffret gaz peut toujours être alimenté, même si le bâtiment ne possède plus d'installation de gaz, ni de compteurs.

Si une installation de gaz reste à sécuriser,
vous devez contacter GRDF à ce numéro
SERVICE CLIENT

N° Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXÉ

ATTENTION au délai d'intervention :
Contacter GRDF le plus en amont possible de votre opération de démolition.
Des délais d'intervention incompressibles seront nécessaires pour mettre en sécurité les ouvrages gaz préalablement au démarrage des travaux.

Service qui délivre le document

GRDF - Direction Réseaux Centre-Ouest
AGENCE C2T

363 BD MARCEL PAUL

44804 ST HERBLAIN
France
Tél : +33810300360 Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N° 2626037442.262601RDT02

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

RECOMMANDATIONS GENERALES LIEES AUX PLANS JOINTS

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT : avant toute impression des plans joints, assurez vous qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression. - Le format papier des pages à imprimer figure sur chaque plan A4 A3 A2 A1 ou A0. - Le format des plans grande échelle utilisé par GRDF respecte la capacité d'impression maximale que vous avez déclarée dans votre déclaration. Le format A4 est retenu si vous avez sélectionné A4 comme étant votre capacité maximale d'impression ou par défaut en absence de sélection.

RECOMMANDATIONS GENERALES de GRDF, OU RECOMMANDATIONS LIEES AUX OUVRAGES

RECOMMANDATIONS LIEES AUX BRANCHEMENTS :

Les branchements sont identifiables par leurs affleurants visibles. S'ils ne sont pas cartographiés, ils se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m de part et d'autre de l'affleurant identifié, en direction de la canalisation. S'ils sont cartographiés, le fuseau de même largeur suit le tracé représenté. En conséquence, les

techniques de terrassement doivent être exécutées conformément aux indications des chapitres §3.4 et § 5.2.7 et la fiche RX-DBG, et § 5.4.2 du guide technique relatif aux travaux à proximité de réseaux.

Attention : Le branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers le coffret.

Les prises de branchements se situent dans les 15 cm au dessus de la génératrice supérieure du réseau.

VIGILANCE AUX BRANCHEMENTS PONCTUELLEMENT SANS AFFLEURANTS :

Attention, soyez attentif aux éventuels branchements non cartographiés en cas de terrassement dans une zone de desserte gaz : il est toujours possible que l'affleurant d'un branchement ne soit pas visible au moment où vont s'effectuer les travaux (ex : coffret gaz recouvert par un coffrage d'une devanture de magasin, terre ayant recouvert un regard situé dans le sol, végétation masquant un regard initialement visible).

Si vous avez un doute sur la présence éventuelle de branchements dans la zone où vous effectuez des travaux, contactez GRDF qui viendra faire des mesures de localisation sur site.

LES DISPOSITIFS AVERTISSEURS

Responsable : BRASSART Audrey
Tél : +33810300360
Date : 24/06/2026
Signature :

(Commentaires_V5.3_V1.0)

Service qui délivre le document

GRDF - Direction Réseaux Centre-Ouest
AGENCE C2T

363 BD MARCEL PAUL

44804 ST HERBLAIN
France
Tél : +33810300360 Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N° 2626037442.262601RDT02

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

Nous attirons votre attention sur le fait que certains ouvrages (canalisations ainsi que leurs branchements et équipements ou accessoires) situés dans l'emprise des travaux sont susceptibles de ne pas être signalés par un dispositif avertisseur.

Il convient donc d'avoir toujours à l'esprit que la présence d'un dispositif avertisseur, au-dessus de l'ouvrage de distribution de gaz, n'est pas systématique :

- C'est le cas des ouvrages anciens enterrés, notamment avant septembre 1994*, ainsi que des ouvrages « tubés » ou posés par des techniques de travaux sans tranchée ou encore des ouvrages en fonte ou des branchements en plomb. (* date NFP 98-331)

- D'une manière générale, l'absence de dispositif avertisseur peut être aussi due au fait que celui-ci ait été retiré par des tiers et non remis en place lors de travaux ultérieurs à la pose des ouvrages.

- En cas de présence de grillage avertisseur, la distance du grillage à l'ouvrage n'est en aucun cas garantie

RECOMMANDATIONS PROFONDEURS DES OUVRAGES

Si aucune profondeur minimale réglementaire de pose n'est indiquée dans la colonne « profondeur mini » à la rubrique « Emplacement de nos réseaux / ouvrages » du récépissé (CERFA N°14435) et si aucune profondeur spécifique n'est indiquée sur le plan, il y a lieu de considérer pour les ouvrages posés à partir du 23 octobre 2004 que la profondeur réglementaire de pose est au moins égale à 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression supérieure à 4 bar quel que soit l'emplacement, 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous

chaussée ou zone de stationnement existante, 0,60 m pour des canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous trottoir, accotement.

En toutes hypothèses :

- les profondeurs auxquelles ont été enterrés les ouvrages et branchements situés dans l'emprise du projet de travaux ont pu varier depuis la date de pose

- l'incertitude maximale sur la profondeur d'un tronçon ou d'un branchement est relative à la classe de précision indiquée pour ce tronçon ou ce branchement.

Responsable : BRASSART Audrey
Tél : +33810300360
Date : 24/06/2026
Signature :

(Commentaires_V5.3_V1.0)

Service qui délivre le document

GRDF - Direction Réseaux Centre-Ouest
AGENCE C2T

363 BD MARCEL PAUL

44804 ST HERBLAIN
France
Tél : +33810300360 Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N° 2626037442.262601RDT02

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

DISPOSITIFS AVERTISSEURS SPECIFICITE : ATTENTION, dans l'emprise des travaux, ou à proximité, sont situés des ouvrages probablement non dotés de dispositif avertisseur (grillage jaune). Les ouvrages antérieurs à 1985 sont particulièrement concernés (l'année des ouvrages est indiquée dans les textes le long des réseaux ; exemple 1978 dans "MPB AC 112 : 1978"). Le risque d'absence de dispositif avertisseur concerne également les branchements. Il convient de prévoir des sondages ou des localisations en techniques douces et de signaler aux équipes intervenantes l'absence probable de dispositif avertisseur.

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES DE GRDF LIEES A VOTRE CHANTIER

Démolitions de Bâtiments obligation de sécurité :

Vous avez déclaré un projet de **démolition d'un bâtiment.** Ces travaux peuvent comporter des risques vis-à-vis d'ouvrages gaz potentiellement toujours présents. En tant qu'exploitant du réseau de distribution de gaz, GRDF vous rappelle que vous ne pouvez pas procéder à la démolition du bâtiment tant que la mise en sécurité des ouvrages gaz n'a pas été effectuée.

Pour cela, vous devez contacter le **Service Client de GRDF au 09 69 36 35 34**.

Pour permettre la mise en sécurité des ouvrages gaz qui conditionne la date de démarrage de vos travaux, nous vous demandons de bien vouloir signer le devis que nous vous transmettons à cet effet. Si l'intervention de GRDF nécessite un terrassement, sachez qu'un délai de déclaration de travaux sera nécessaire avant de programmer l'intervention de GRDF. Nous vous conseillons donc d'anticiper votre demande si celle-ci n'est pas encore exprimée.

Bon usage du CODE DEM :

Vous avez déclaré le code « DEM » qui est associé à la fiche TX-DEM démolition de bâtiment. Si vous effectuez effectivement la démolition d'un bâtiment, il s'agit du bon code et les recommandations précédentes s'appliquent. En revanche, pour tout autre usage, ce code est inapproprié. **Merci de l'employer uniquement en cas de démolitions de bâtiments.**

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES DE GRDF LIEES A VOTRE CHANTIER

Responsable : BRASSART Audrey
Tél : +33810300360
Date : 24/06/2026
Signature :

(Commentaires_V5.3_V1.0)

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: ad-inge-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Objet: [PROTYS] Notification 2026062305671D64 - 22360 - LANGUEUX - 92 Rue de Brest

---

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification RDT dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : SDE22

Destinataire : Bureau Etudes Service DT-DICT
Complément d'adresse : CHEZ SOGELINK
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 20260623056711D64
N° affaire du responsable du projet : 22-EPFBLANGUEUX
Date de la déclaration : 23 / 06 / 2026
☐ Responsable du projet, personne morale ☑ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ____ / ____ / _____
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : AD INGE
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : AD INGE
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : _____ Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Hugues MERCIER
Tél. : 0763791373 Fax(1) :
Courriel(1) : ad-inge-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :
Complément / Service :
N° : _____ Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : 92 Rue de Brest
CP : 23360 Commune principale : LANGUEUX
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : ____ *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☑
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format : _____

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : _____ Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format : _____

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : DEM
Décrivez le projet : démolition de bâtiments
Emploi de techniques sans tranchées : ○ Oui ◉ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 1 , 0 m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 07 / 2026 Durée du chantier : 365 jour(s)

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : _____ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / _____
Durée du chantier : ____ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / _____
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Hugues MERCIER
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : AD INGE AD INGE
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20260623056710D64
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 22-EPFBLANGUEUX
Personne à contacter (déclarant) : MERCIER Hugues
Date de réception de la déclaration : 23 / 06 / 2026
Commune principale des travaux : LANGUEUX
Adresse des travaux prévus : 92 Rue de Brest

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : SDE22
Personne à contacter : Bureau Etudes Service DT-DICT
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0296012020 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : EL ____ ____ . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / _____	[x]	_____ cm	
		___ / ___ / _____	[ ]	_____ cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [ ] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : (•) possible ( ) impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0278621218 0

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : GAULT Olivier
Désignation du service :
Tél. : 0296012338

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : COURCOUX Philippe
Signature : Signature certifiée Sogelink
Date : 24 / 06 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire

Le 24/06/2026

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- extrait-plan.pdf : https://dl.sogelink.fr/?vBdorC5e
- Document original signé : https://dl.sogelink.fr/?cCQUx1B9

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

COMMUNE : Langueux

Extrait Plan Eclairage Public en projection RGF93 CC48
sur fond de plan PCRS 2021-2022 (seul le PCRS vecteur est concerné par des mises à jour)

sde22

Si réseau en classe C, contacter le SDE22 pour obtenir des plans géoréférencés en classe A.

Eclairage_Public

Foyers en service
- Foyer d'ambiance
- Foyer fonctionnel

Armoires
- Armoire EP

Accessoires
- Boite de jonction
- Coffret

Câbles
- Souterrain classe A
- Souterrain classe C
- Aérien classe C

Supports
- Poteau béton
- Candélabre

Supports sans foyer
- Candélabre

0 — 50 — 100 m

Echelle: 1 / 1000

24/06/2026
jk

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : CA Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor Direction Eau et Assainissemen

Destinataire :
Complément d'adresse : CHEZ SOGELINK
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026062302567 1D64
N° affaire du responsable du projet : 22-EPFBLANGUEUX
Date de la déclaration : 23 / 06 / 2026
☐ Responsable du projet, personne morale ☑ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ____ / ____ / _____
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Responsable du projet *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination : AD INGE
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : AD INGE
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : _____ Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Hugues MERCIER
Tél. : 0763791373 Fax(1) :
Courriel(1) : ad-inge-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination :
Complément / Service :
N° : _____ Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : 92 Rue de Brest
CP : 22360 Commune principale : LANGUEUX
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : ____ *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☑
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format : _____

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : _____ Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format : _____

Projet et son calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) : DEM
Décrivez le projet : démolition de bâtiments
Emploi de techniques sans tranchées : ○ Oui ◉ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 1 , 0 m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 07 / 2026 Durée du chantier : 365 jour(s)

Travaux et leur calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : _____ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / _____
Durée du chantier : ____ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / _____
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Hugues MERCIER
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : AD INGE AD INGE
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20260623056710D64
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 22-EPFBLANGUEUX
Personne à contacter (déclarant) : MERCIER Hugues
Date de réception de la déclaration : 23 / 06 / 2026
Commune principale des travaux : LANGUEUX
Adresse des travaux prévus : 92 Rue de Brest

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : CA Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor Direction Eau et Assainissen
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0426727706 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : EA EU ____ . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. : 0426727706

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.	VOIR PLANS	VOIR PLANS	___ / ___ / _____	☐	_____ cm	
			___ / ___ / _____	☐	_____ cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
  ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [ ] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0689587469

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service : DT/DICT
Tél. : 0426727706

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : DELEGATION Operateur 3
Signature : Signature certifiée Sogelink
Date : 24 / 06 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire

Plan général - **Eau potable (EA), Eaux usées (EU)**

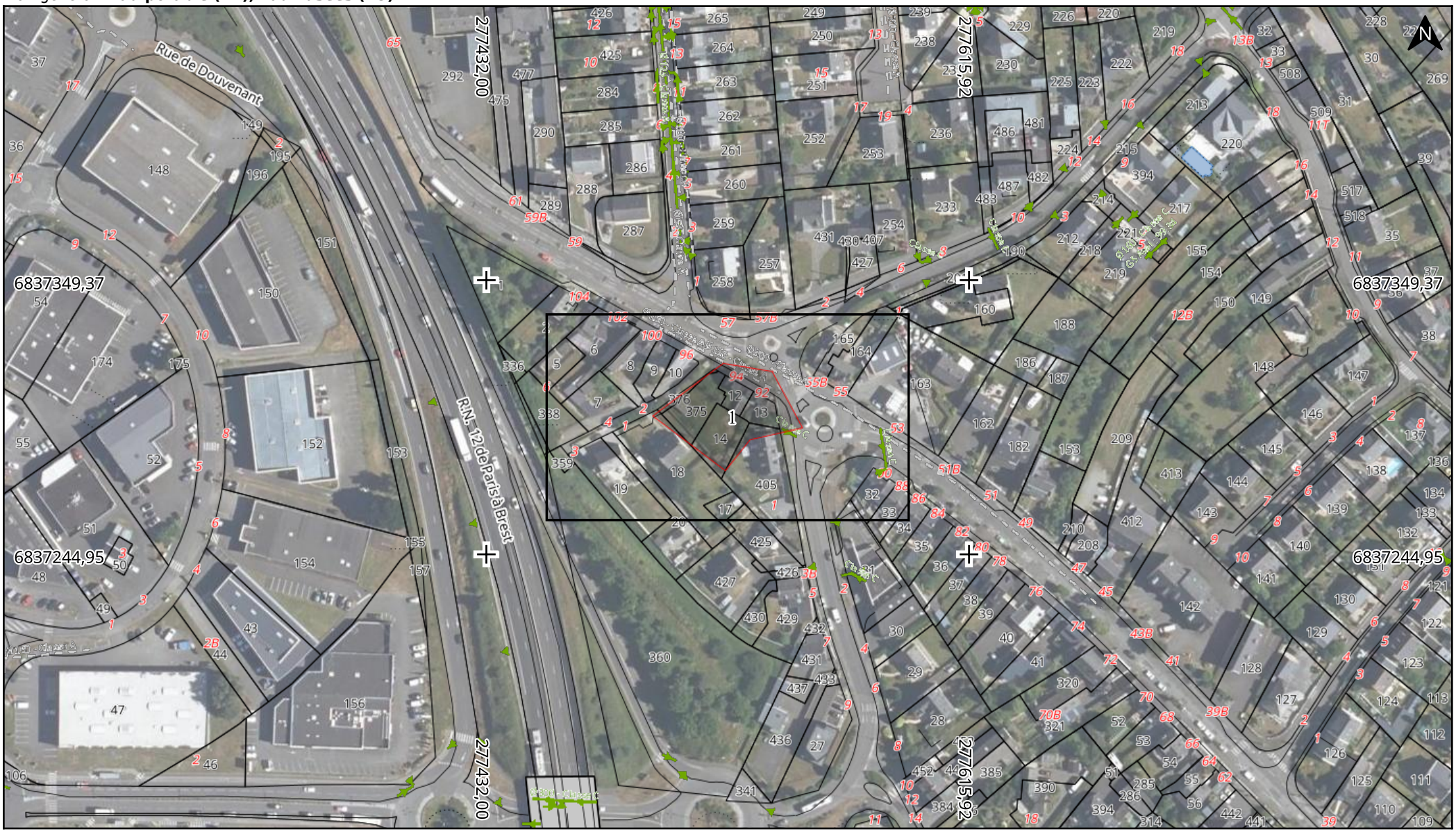

© IGN – 2026 – Copie et reproduction interdite

Adresse : 92 Rue de Brest

22360 LANGUEUX

Date d'édition : 23/06/2026 16:59

N° Consultation : 2026062305671D64

Classe de précision: Voir plan

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

- Appareil Eau
- Eau Potable ou Industrielle
- Appareil HS
- Reseau HS
- Acces Eaux Usees
- Eaux Usees
- Bassin Eaux Pluviales
- Eaux Pluviales

Echelle : 1:1900

0 20 40m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)

© IGN – 2026 – Copie et reproduction interdite

Adresse : 92 Rue de Brest

22360 LANGUEUX

Date d'édition : 23/06/2026 16:59

N° Consultation : 2026062305671D64

Classe de précision: Voir plan

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

- Appareil Eau
- Eau Potable ou Industrielle
- Appareil HS
- Reseau HS
- Acces Eaux Usees
- Eaux Usees
- Bassin Eaux Pluviales
- Eaux Pluviales

Echelle : 1:470

0 5 10m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : ORANGE - Q2 BRETAGNE Service DICT

Destinataire :
Complément d'adresse :
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP : TSA 70011
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 20260623056711D64
N° affaire du responsable du projet : 22-EPFBLANGUEUX
Date de la déclaration : 23 / 06 / 2026
☐ Responsable du projet, personne morale ☑ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ____ / ____ / _____
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Responsable du projet *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination : AD INGE
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : AD INGE
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : _____ Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Hugues MERCIER
Tél. : 0763791373 Fax(1) :
Courriel(1) : ad-inge-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination :
Complément / Service :
N° : _____ Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : 92 Rue de Brest
CP : 22360 Commune principale : LANGUEUX
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : ____ *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☑
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : _____ Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) : DEM
Décrivez le projet : démolition de bâtiments
Emploi de techniques sans tranchées : ○ Oui ◉ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 1 , 0 m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 07 / 2026 Durée du chantier : 365 jour(s)

Travaux et leur calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : _____ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / _____
Durée du chantier : ____ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / _____
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Hugues MERCIER
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : AD INGE
Complément / Service :
Numéro / Voie : TSA 70011 Chez Sogelink
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays :

N° consultation du téléservice : 20260623056710D64
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 22-EPFBLANGUEUX
Personne à contacter (déclarant) : MERCIER Hugues
Date de réception de la déclaration : 23 / 6 / 2026
Commune principale des travaux : LANGUEUX
Adresse des travaux prévus : 92 Rue de Brest 22360

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : ORANGE - Q2 BRETAGNE
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0969393212 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : TL ____ ____ . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints :

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
  ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [x] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [ ] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : Liaison fort trafic

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : CODE 3 : si nécessité d'un complément d'information sur la localisation de nos ouvrages, votre contact est : pdcs.alo@orange.com

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0810300111

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : Orange
Désignation du service : POLE RDT/RDICT
Tél. : 0969393212

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Orange
Signature :
Date : 23 / 6 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité **(au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;

PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;

GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;

CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;

EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;

TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;

DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;

DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* **(au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;

EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;

EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

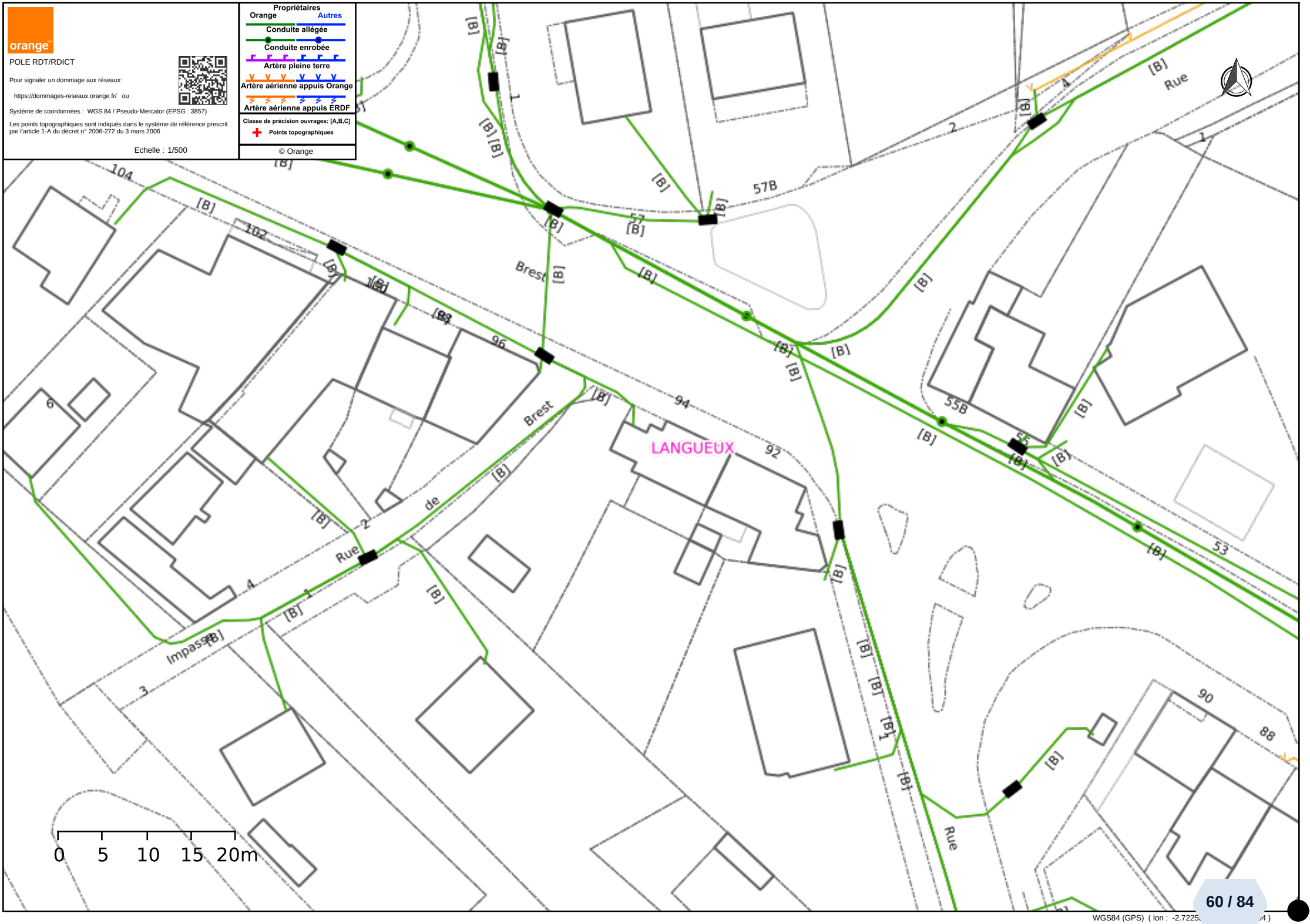
orange
POLE RDT/RDICT
Pour signaler un dommage aux réseaux:
https://dommages-reseaux.orange.fr/ ou
Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)
Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006
Echelle : 1/500
Propriétaires
Orange
Autres
Conduite allégée
Conduite enrobée
Artère pleine terre
Artère aérienne appuis Orange
Artère aérienne appuis ERDF
Classe de précision ouvrages: [A,B,C]
Points topographiques
© Orange
LANGUEUX
Brest
Rue
Impasse
0 5 10 15 20m
60 / 84
WGS84 (GPS) (lon : -2.7225

Investigations Complémentaires sur les réseaux Orange

Orange Restricted

LES LIVRABLES ATTENDUS ET FORMAT OBLIGATOIRE

Tout dossier de géo référencement comprend la remise des **4 pièces essentielles** en fin de prestation sous forme de fichiers numériques :

1. le plan de situation du chantier **au format pdf,**
2. les carnets de points **au format csv,**
3. le fichier d'informations sur le relevé **au format .doc,**
4. le fichier graphique **au format dwg ou dxf, et éventuellement shp.**

1 - LE PLAN DE SITUATION

Permet de localiser rapidement le chantier . Il doit obligatoirement contenir, au format PDF :

- L'adresse du chantier (INSEE, nom commune, voie, numéro dans la voie)
- Une coordonnée GPS permettant la localisation (centroïde de l'emprise par exemple)
- Une copie écran de l'implantation du chantier (emprise) positionnée sur un fond de carte

Orange Restricted

2 - LE CARNET DE POINT

Permet l'import des points topométriques dans le système d'Information d'Orange

- le fichier doit être fournit obligatoirement **au format CSV**
- La structure du fichier doit contenir 5 colonnes avec en entête de colonne les informations suivantes **: Id_point ; TYPE ; X ; Y ; Z (non sensible à la casse)** – voir exemple ci contre
- La colonne B (Type) doit être complétée conformément au slide 4
- Les point Y, Y et Z doivent correspondre aux points de mesure slide 4
- Il doit être au bon système de projection (RGF93 Conique conforme ou Lambert 93).
- Le nom du fichier doit inclure « Point… »

Exemple de structure du fichier CSV

	A	B	C	D		E
1	id_point	TYPE	X	Y	Z	
2	1	fbce	1698294.065	9274150.868		32
3	2	fbce	1698280.744	9274142.244	32.14	
4	3	fbce	1698267.578	9274150.783	32.15	
5	4	fbce	1698262.23	9274147.369	32.34	
6	9005	taie	1698293.181	9274154.935	31.74	
7	9006	taie	1698294.238	9274155.638	31.79	
8	9007	taie	1698294.483	9274155.238	31.79	
9	5	tace	1698293.832	9274155.087	31.77	
10	8	rccc	1698293.147	9274154.653	31.31	
11	9	rccc	1698291.9	9274153.834	31.21	
12	10	rccc	1698290.479	9274153.351	31.05	
13	11	rccc	1698289.477	9274154.641	31.05	
14	12	rcic	1698288.344	9274156.473	30.94	
15	13	rcic	1698287.002	9274158.785	31.05	
16	14	rccc	1698285.903	9274160.637	31.22	
17	9015	taic	1698285.464	9274160.64	31.75	
18	9016	taic	1698286.463	9274161.207	31.78	
19	9017	taic	1698286.247	9274161.532	31.83	
20	15	tacc	1698285.856	9274161.086	31.79	
21	18	rccc	1698285.203	9274160.677	31.5	
22	19	rccc	1698283.196	9274159.516	31.45	

Orange Restricted

Type de point Colonne B (Tableau des codes)

Point / Objet	Finalité	Statut	Type
Elements Resau			
Armoires Techniques	Cotation	Existant	race
Bornes	Cotation	Existant	rbce
Equipements divers	Cotation	Existant	rdce
Bouches / Trappes			
Trappe de chambre	Cotation	Existant	tace
Emprise de chambre en sous-sol	Implantation	Existant	teie
Grille de ventilation	Cotation	Existant	tgce
Réseau linéaire			
Câble enterré	Cotation	Existant	rece
	Implantation	Existant	reie
Conduite	Cotation	Existant	rcce
	Implantation	Existant	rcie
gaine de ventilation	Cotation	Existant	rgce
Fond de Plan			
Angles de Bâti	Cotation	Existant	fbce
Divers linéaire	Implantation	Existant	fdie
Points de repérage			
Point de repère	Cotation	Existant	prce
Artères Aériennes			
Câble aérien (point bas)	Cotation	Existant	abce
Câble aérien (point haut)	Cotation	Existant	ahce

Type de point Colonne X,Y, Z (Point de mesure à effectuer)

Libellé objet	TYPE 4 caractères	Point de mesure à effectuer x	y	z
Eléments de réseau				
armoires techniques	voir tableau des codes	centroide		point bas
bornes	voir tableau des codes	centroide		point bas
équipements divers	voir tableau des codes	centroide		point bas
bouches / trappes				
Trappe de chambre	voir tableau des codes	centroide		niveau sol
Emprise de chambre en sous sol	voir tableau des codes	2 à 3 points pour orientation et emprise		niveau radier
grille de ventilation	voir tableau des codes	centroide		niveau sol
réseau linéaire				
câble enterré	voir tableau des codes	axe		Génératrice supérieure
conduite,	voir tableau des codes	axe		Génératrice supérieure
gaine ventilation	voir tableau des codes	axe		Génératrice supérieure
Fond de plan				
Bâti angles	voir tableau des codes	Angle de bati visible pour repère		niveau sol
Divers linéaire	voir tableau des codes	Points de tracé		niveau sol
Points de Repérage				
Point de repère	voir tableau des codes	Points materialisés sur terrain		niveau du repère terrain
Artères Aériennes				
cable aerien (point bas)	voir tableau des codes	aplomb centre de flexion		point bas fleche
cable aerien (point haut)	voir tableau des codes	centroide		point haut tout support

Orange Restricted

3 – LE FICHIER D'INFORMATION AU FORMAT.DOC :

Contient les informations **relatives à la traçabilité du relevé d'ouvrage issu de travaux réalisés**

Relevé topographique d'Ouvrage à compléter (Obligatoire)

Caractéristiques du chantier

Adresse	
Code INSEE Commune	
Responsable du projet	
Nature de l'OUvrage	
Numéro de la DT	
Numéro de la DICT	
N° de la DT/DICT conjointe	

Orange Restricted

Relevé topographique d’Ouvrage à compléter (Obligatoire)

Réalisation de la prestation

Entreprise ayant fourni le relevé final géoréférencé	
Prestataire (certifié) Géoréférencement	
Prestataire (certifié) pour le relevé indirect par Détection	
Date du relevé géoréférencé	
Incertitude maximale de la mesure	

Technologie de mesure employée pour la détection d’ouvrages

Orange Restricted

4 - le fichier graphique

Ce fichier restitue la représentation graphique des ouvrages géo référencés (x,y) sur un fond de plan cartographique préalablement réalisé et Géo référencé.

Le fichier doit être sous format DWG ou DXF antérieur à Autocad 2013.

Il doit être au bon système de projection (RGF93 Conique conforme ou Lambert 93).

Le nom du fichier doit inclure « Plan… »

Le dessin doit fournir les types de chambres ainsi que le nombre de tubes (conduites).

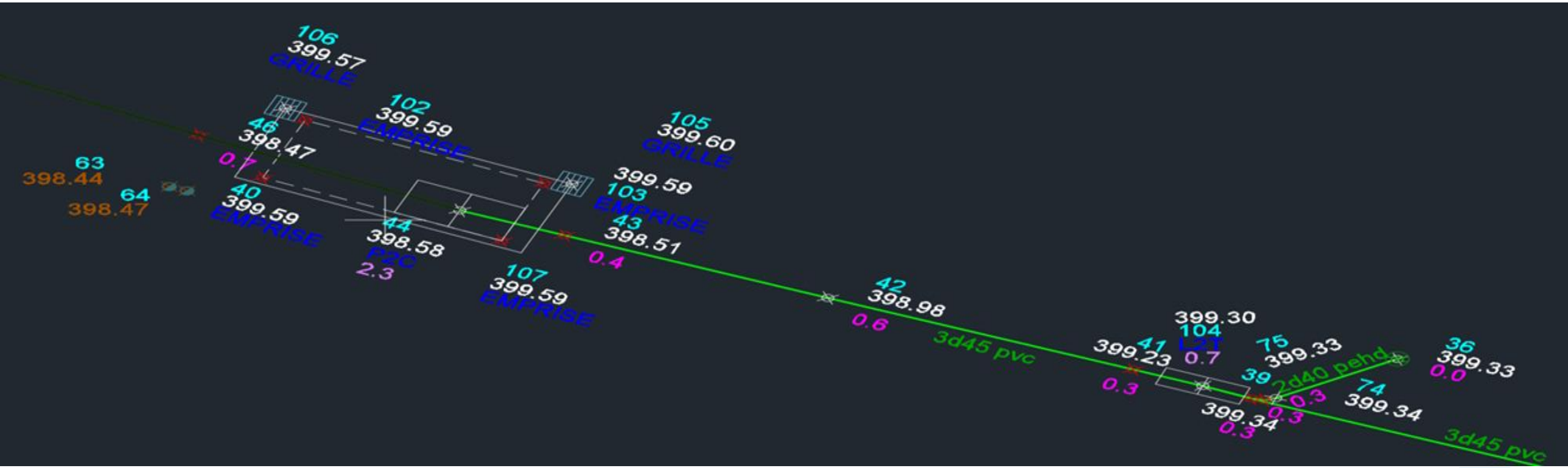

Orange Restricted

MODALITES D'ENVOI DES RESULTATS D'IC & FACTURATION

Nous vous remercions **de joindre aux résultats** des investigations complémentaires **la facture à notre charge à l'adresse mail suivante** **pdcs.alo@orange.com**

La facture devra comporter obligatoirement les éléments suivants :
o Nom et adresse de l'entité émettrice,
o SIRET et code NAF,
o Nom, e-mail et téléphone de contact,
o Objet de la prestation,
o Longueur des ouvrages RTE concernée,
o Descriptif détaillé et quantité des prestations,
o Une copie du récépissé de DT mentionnant la demande d'Investigations Complémentaires,
o Un RIB à entête de banque.

Votre envoi sera systématiquement rejeté dans les cas suivants :
1. Non transmission à la bonne adresse mail
2. Si La forme des résultats de mesure n'est pas conforme aux conditions ci-dessus
3. Si manque de numéro de consultation
4. Si numéro de consultation non conforme
5. Si les valeurs des coordonnées des points de mesure sont aberrantes ou inutilisables
6. Si la relation entre les résultats de mesure et l'identité de l'ouvrage ne peut être établie de manière sûre
7. Si pas de pièce jointe au mail

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : SAUR GRAND OUEST SAUR COTES D'ARMOR

Destinataire :
Complément d'adresse : CHEZ SOGELINK
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026062302567 1D64
N° affaire du responsable du projet : 22-EPFBLANGUEUX
Date de la déclaration : 23 / 06 / 2026
☐ Responsable du projet, personne morale ☑ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ____ / ____ / _____
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Responsable du projet *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination : AD INGE
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : AD INGE
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : _____ Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Hugues MERCIER
Tél. : 0763791373 Fax(1) :
Courriel(1) : ad-inge-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination :
Complément / Service :
N° : _____ Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : 92 Rue de Brest
CP : 22360 Commune principale : LANGUEUX
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : ____ *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☑
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format : _____

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : _____ Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format : _____

Projet et son calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) : DEM
Décrivez le projet : démolition de bâtiments
Emploi de techniques sans tranchées : ○ Oui ◉ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 1 , 0 m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 07 / 2026 Durée du chantier : 365 jour(s)

Travaux et leur calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : _____ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / _____
Durée du chantier : ____ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / _____
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Hugues MERCIER
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : AD INGE AD INGE
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20260623056710D64
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 22-EPFBLANGUEUX
Personne à contacter (déclarant) : MERCIER Hugues
Date de réception de la déclaration : 23 / 06 / 2026
Commune principale des travaux : LANGUEUX
Adresse des travaux prévus : 92 Rue de Brest

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : SAUR GRAND OUEST SAUR COTES D'ARMOR
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0662603098 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : EA EU ____ . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
  ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [ ] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
POUR UN RDV SUR LE SITE , ADRESSER UN MAIL A L'ADRESSE : reperage.csp@saur.com 10 jours de préavis

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0277624009

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service : SERVICE DICT
Tél. : 0662603098

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BUISSET Ewann
Signature : Signature certifiée Sogelink
Date : 24 / 06 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire

Recommandations techniques et consignes de sécurité

Responsabilités générales

Tout travail commencé avant réception de la réponse à votre DICT engage votre responsabilité exclusive.

Les plans transmis font apparaître les ouvrages concernés par vos travaux. Vous devez prendre toutes dispositions pour :

- préserver ces ouvrages
- garantir la sécurité des personnes
- protéger l'environnement

⚠️ Attention : un endommagement peut provoquer de graves dangers (pression interne > 7 bars dans les canalisations d'eau potable, effluents nocifs dans les réseaux d'assainissement, etc.).

Plans et validité de la DICT

Les plans sont restitués sur le meilleur fond disponible, mais peuvent comporter des erreurs.

Pour les ouvrages en classe A, utilisez les coordonnées Lambert fournies avec la réponse.

Vérifiez toujours l'environnement et les affleurants (regards, chambres, bouches à clé, etc.).

Quand renouveler la DICT :

- Travaux supérieurs à 6 mois sans réunion périodique avec les exploitants
- Travaux non commencés dans les 3 mois suivant la consultation
- Travaux interrompus plus de 3 mois

Précautions pendant les travaux

L'accès aux canalisations et aux accessoires de surface doit rester libre jour et nuit.

Si un accessoire doit être déplacé, informez le gestionnaire :

- respectez ses consignes
- assurez à vos frais leur repositionnement et remise à la cote

Les travaux doivent être réalisés dans les règles, sans contrainte excessive ni interaction nuisible pour les ouvrages.

Repérage préalable des ouvrages

Les renseignements fournis sont indicatifs : des modifications de voirie ou de tracé peuvent exister.

Les branchements n'apparaissent pas systématiquement sur les plans.

Par défaut, la précision est de classe C (incertitude > 1,5 m).

À prendre en compte :

• Accessoires de surface (regards, tampons, plaques, bouches à clef) = indices de localisation

• Ils peuvent être déplacés ou dissimulés sans information au gestionnaire

• La position, profondeur, géométrie et nature des ouvrages doivent être confirmées par sondages manuels adaptés

⚠ **Certains anciens ouvrages ne sont pas protégés par grillage avertisseur. S'il existe, il doit être soigneusement remis en place.**

Demande de repérage complémentaire avec un délai de prévenance de minimum 10 jours :

Écrire à : reperage.csp@saur.com

Objet du mail : [N° département] – [Commune] – RDV [N° consultation DICT]

Exemple : 19 – BRIVE-LA-GAILLARDE – RDV 2020280501191T

Marquage/piquetage obligatoire signalez pendant toute la durée du chantier :

• le tracé des ouvrages
• la localisation des points singuliers (affleurants, changements de direction, etc.)

Attitude en cas de sinistre

En cas de dégradation imputable à vos travaux :

• avertissez immédiatement le gestionnaire

• facilitez les réparations (seul le gestionnaire est habilité à intervenir)

Une facturation sera émise (intervention, main-d'œuvre, fournitures).

⚠ **Le non-respect de ces consignes engage totalement votre responsabilité.**

Rappel légal – Article L1324-4 du Code de la santé publique :

« Le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation ou de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité, dans l'eau […] servant à l'alimentation publique, est puni de trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. »

AEP & IRR

- Eau potable
- Eau potable hors service
- Irrigation
- Irrigation hors service
- Bâche
- Production avec traitement
- Puits
- Regard
- Réserve incendie
- Réservoir au sol
- Réservoir enterré
- Réservoir semi-enterré
- Réservoir sur tour
- Station de pompage
- Station de surpression
- Borne de puisage monétique
- Borne fontaine
- Bouche d'incendie en bout
- Bouche d'incendie en té
- Bouche de lavage en bout
- Bouche de lavage en té
- Compteur de production
- Compteur de sectorisation
- Compteur export
- Compteur import
- Débitmètre
- Micro ventouse
- Poste de soutirage
- Poteau d'incendie en bout
- Poteau d'incendie en té
- Potelet de protection cathodique
- Prise de potentiel
- Puisard
- Purge
- Réducteur de pression
- Régulateur de débit
- Régulateur de pression amont
- Régulateur de pression amont/aval
- Régulateur de pression aval
- Vanne asservie
- Vanne de branchement
- Vanne de pi
- Vanne de sectionnement / b.a.c
- Vanne de sectionnement / regard
- Vanne de survitesse
- Vanne en attente de bout
- Vanne en attente de dérivation
- Vanne fermée condamnée
- Vanne normalement fermée
- Vanne réglée
- Ventouse
- Vidange
- Borne 1 prise
- Borne 2 prises
- Borne 4 prises

EU & EP

- Assainissement
- Assainissement hors service
- Pluvial
- Pluvial hors service
- Station d'épuration
- Lagune
- Poste de relevage
- Avaloir
- Avaloir à grille
- Bassin de rétention
- Canal de mesure
- Carré borgne
- Carré visitable
- Carré visitable à grille
- Chambre de détente
- Chasse
- Dégrilleur
- Dessableur
- Déversoir d'orage
- Exutoire
- Rond borgne
- Rond visitable
- Rond visitable à grille
- Tampon/avaloir
- Débitmètre
- Té de curage
- Vacuomètre
- Vanne
- Vanne à guillotine
- Vanne à manchon
- Vanne murale
- Ventouse
- Vidange

Explications de lecture

Eaux usées, écoulement gravitaire, Amiante ciment, diamètre 200, classe C

Eaux potable, PEHD, diamètre 110, classe A.

Les coordonnées GPS fournies sont en Lambert 93.

Avertissement relatif à l'amélioration de la cartographie des réseaux dans l'emprise des projets de travaux

Les plans ci-joints des réseaux que nous exploitons peuvent comporter, dans l'emprise des travaux prévus, **un ou plusieurs tronçons non conformes aux dispositions du 6° du I de l'article 7 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement** relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution (voir le plan et sa légende).

En application du 2° de l'article 7-1 de ce même arrêté, si l'emprise des travaux prévus affectant le sol (terrassement, enfoncement, forage, décapage, compactage ...) **dépasse 100 m2**, vous devez en tant que responsable de projet **procéder en phase projet à des investigations complémentaires à notre charge pour porter à la classe A**, les tronçons qui n'y sont pas, branchements inclus, hors cas d'exemption prévu dans la réglementation.

Ces investigations complémentaires doivent être confiées à un prestataire certifié. Elles sont limitées à la zone constituée de l'emprise où sont effectivement prévus des travaux affectant le sol et de tous points situés à moins de 2 m de cette emprise.

Leurs résultats doivent nous être transmis sous la forme définie à l'article 15 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié et en accord avec les recommandations de l'annexe A, à l'adresse électronique suivante : dict.france@saur.com

Vous voudrez bien joindre au résultat des investigations complémentaires la facture à notre charge, établie au prorata de la longueur des ouvrages dont nous sommes l'exploitant initialement non rangés dans la classe A, branchements inclus. La longueur des ouvrages à reporter dans la facture est celle mentionnée dans le compte rendu d'investigations complémentaires du prestataire certifié.

Annexe A – Investigations Complémentaires (IC)

Travaux à proximité des réseaux d'eau potable et d'assainissement

1. Objet et cadre réglementaire

La présente annexe a pour objet de définir les conditions de prescription, de réalisation et de restitution des **Investigations Complémentaires (IC)** préalablement à l'exécution de travaux de terrassement à proximité des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Conformément à l'**arrêté du 15 février 2012 modifié** relatif à l'exécution de travaux à proximité des réseaux et à ses guides d'application, les tronçons de réseaux **non classés en classe de précision A** doivent faire l'objet d'Investigations Complémentaires en phase projet lorsque l'emprise des travaux impactant le sol est **supérieure à 100 m²**, hors cas d'exemption réglementaire.

2. Périmètre d'application et conditions de déclenchement

Les Investigations Complémentaires sont requises en unité urbaine lorsque, dans l'emprise des travaux projetés :

- Des **conduites principales d'eau potable ou d'eaux usées** (hors branchements), ne sont pas classées en **classe de précision A** en réponse à une DT, hors cas d'exemption prévus dans la réglementation.

Le périmètre d'investigation correspond à la **Zone de Travaux Impactant le Sol (ZTIS)**, augmentée de **2 mètres de part et d'autre**.

3. Rôles et responsabilités des acteurs

3.1 Responsable de projet

- Prescrit et planifie les Investigations Complémentaires en phase projet ;
- Transmet l'ensemble des résultats à l'exploitant du réseau concerné.

3.2 Exploitant du réseau

- Met à disposition les plans et données existantes connues ;
- Finance les Investigations Complémentaires (hors cas d'exemption) pour les tronçons dont il est exploitant, initialement non classés en classe A ;
- Intègre les résultats dans sa cartographie sous réserve de leur conformité aux exigences définies dans la présente annexe.

3.3 Prestataire réalisant les IC

- Doit être **certifié conformément à la réglementation en vigueur** ;
- Réalise les mesures indirectes de géolocalisation ;
- Produit un compte rendu conforme et les fichiers de résultats, dont **au moins un format exploitable autre que PDF**.

4. Méthodologie des Investigations Complémentaires

Les Investigations Complémentaires doivent être réalisées **prioritairement par des méthodes indirectes sans fouille**, notamment :

- Géoradar
- Détection électromagnétique
- Corrélation acoustique
  selon la nature des ouvrages et la pertinence technique.

4.1 Contraintes d'exploitation

Eau potable :

- Maintien impératif de la continuité de service ;
- Anticipation des manœuvres nécessaires ;
- Prévention des risques sanitaires (retours d'eau, turbidité).

Eaux usées :

- Suppression de tout risque de pollution du milieu naturel.

⚠️ **Il est strictement interdit au prestataire réalisant les IC de manœuvrer les organes de réseau,** notamment (liste non exhaustive) :

- Vannes
- Poteaux ou bouches incendie
- Tampons
- Regards
  sur les réseaux d'eau potable comme d'eaux usées.

5. Livrables attendus

Le prestataire remettra obligatoirement :

- Un **compte rendu d'Investigations Complémentaires** mentionnant la longueur totale des ouvrages investigués initialement non classés en classe A, **branchements inclus**.
- Les **plans géoréférencés** aux formats **DWG et PDF**, conformes aux préconisations SAUR (disponibles sur demande à l'adresse : dict.france@saur.com).
- La **liste des tronçons portés en classe A** et de ceux restés **non conclusifs** (détection infructueuse), accompagnée de recommandations techniques (OL, clauses techniques – voir annexe 1et 3).
- Un **tableau de répartition des coûts par exploitant** pour les tronçons initialement hors classe A (voir annexe 2).
- Tout livrable **non conforme ou incomplet pourra être rejeté**.

6. Modalités de transmission des résultats

Les résultats des Investigations Complémentaires doivent être transmis par courriel à :
dict.france@saur.com

Modalités obligatoires :

- **1 courriel = 1 résultat d'IC** ;
- Le **numéro de consultation** doit impérativement figurer dans l'objet du courriel ;
- Le courriel doit contenir en pièce jointe :
    - Le résultat de l'IC
    - Le compte rendu intégrant les **11 informations requises à l'article 15 de l'arrêté du 15/02/2012 modifié**
- La **facture peut être transmise séparément**.

7. Principes de facturation

La facturation à la charge de l'exploitant couvre la part correspondante, **au prorata de la longueur**, des ouvrages détectés dont il est exploitant et qui étaient initialement non classés en classe A, **branchements inclus**.

Pour les branchements, seule est prise en compte la **partie située sur le domaine public**.

La longueur retenue pour la facturation est celle figurant dans le **compte rendu du prestataire certifié**.

Annexe 1 – Modèle de compte rendu d'IC

ID tronçon	Type (AEP/Conduite)	Diamètre	Matériau	Méthode	Longueur (m)	Classe obtenue	Remarques

Annexe 2 – Tableau type de répartition des coûts

Exploitant	Longueur hors classe A (m)	Longueur investiguée (m)	% répartition	Montant (€)

Annexe 3 – Traitement des détections infructueuses

- Déclaration formalisée de détection infructueuse lorsque la méthode est techniquement inefficace (densité d'ouvrages, matériaux non détectables, armatures, etc.) ;

Plan général - **Eau potable (EA), Assainissement (EU)**

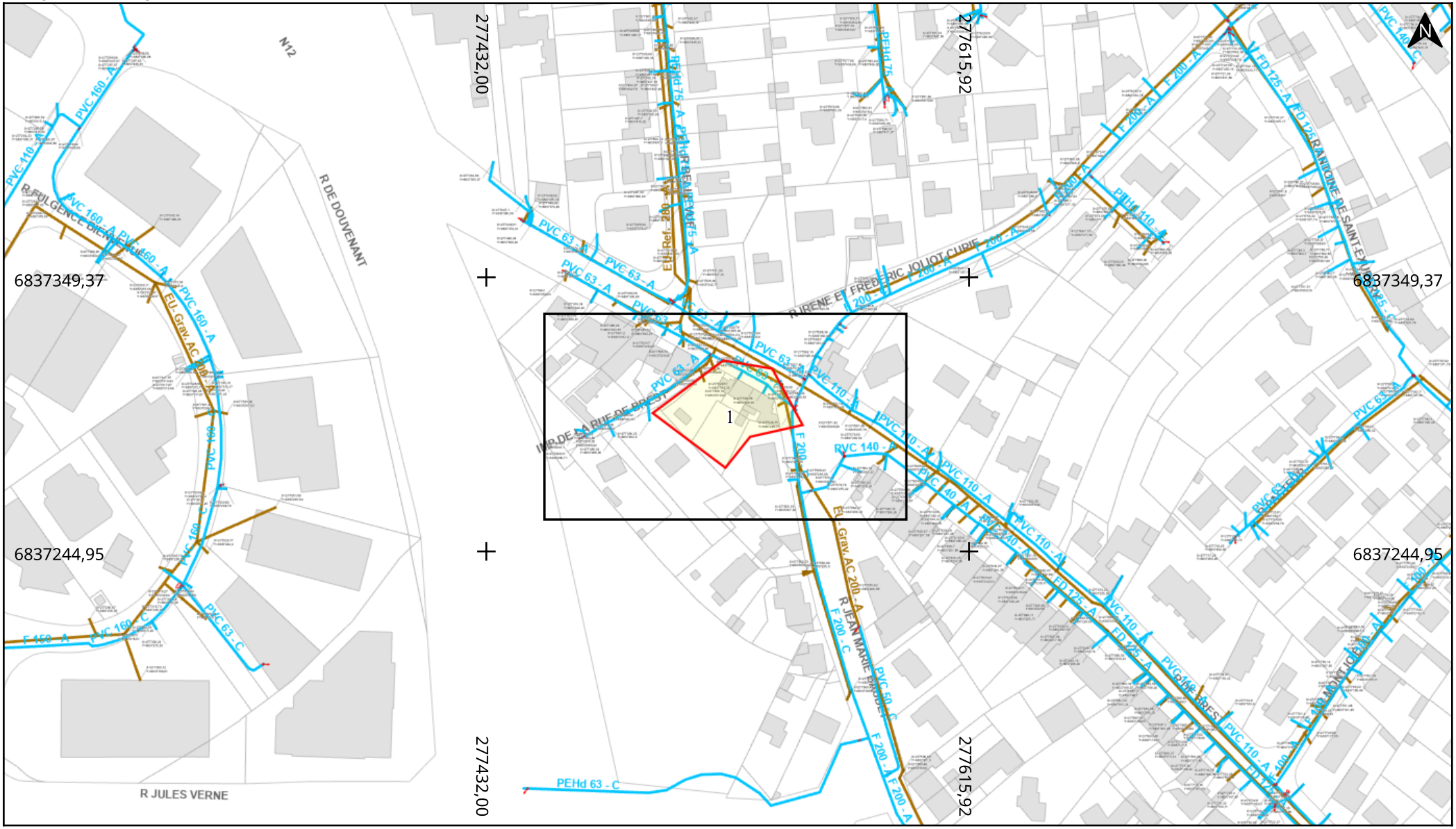

Adresse : 92 Rue de Brest

22360 LANGUEUX

Date d'édition : 23/06/2026 16:59

N° Consultation : 2026062305671D64

Classe de précision: C (si non renseigné sur le réseau)

saur France

Légende :

Voir page annexe

Echelle : 1:2000

0 20 40m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)

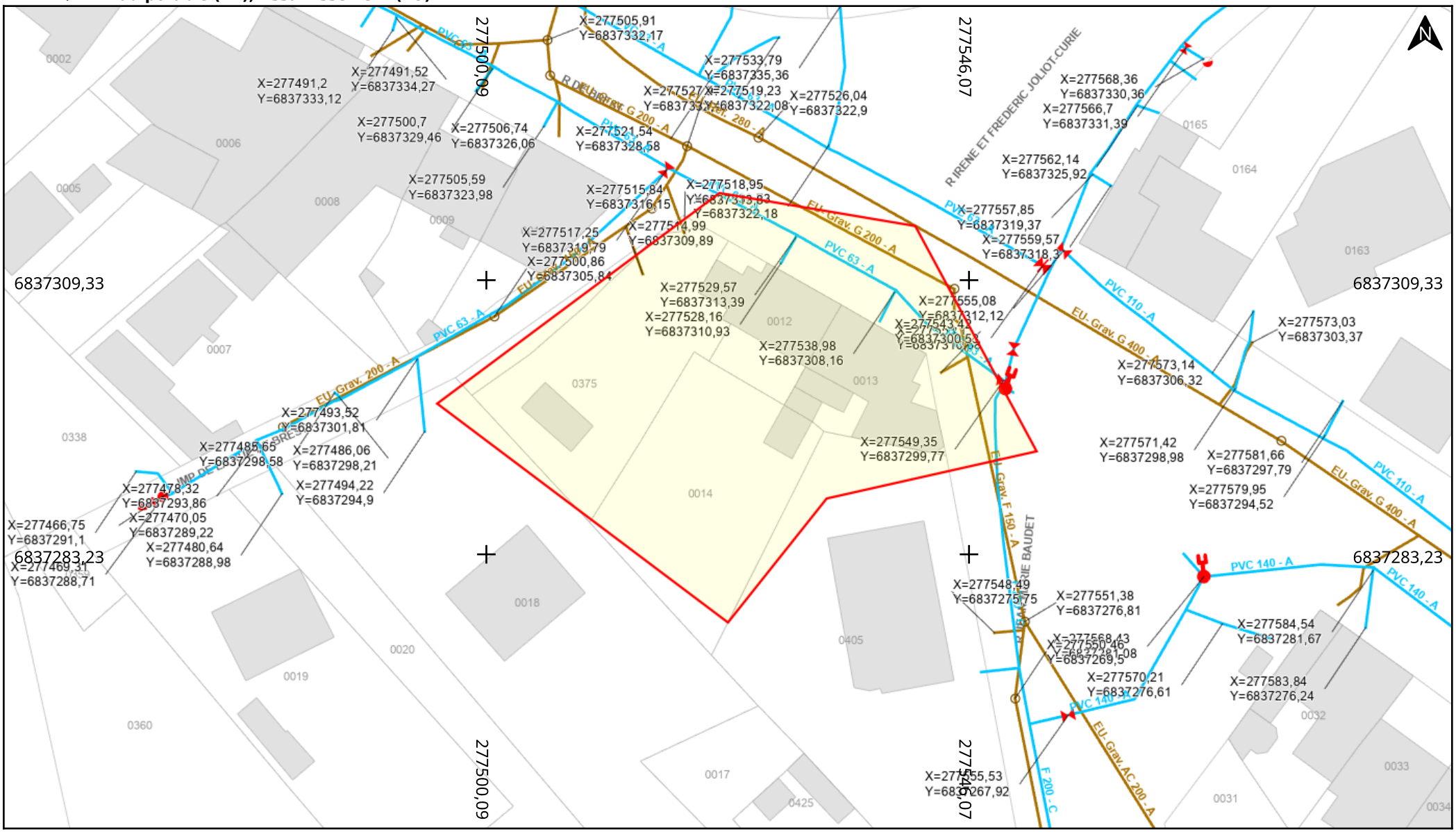

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite

Adresse : 92 Rue de Brest

22360 LANGUEUX

Date d'édition : 23/06/2026 16:59

N° Consultation : 2026062305671D64

Classe de précision: C (si non renseigné sur le réseau)

saur France

Légende :

Voir page annexe

Echelle : 1:500

0 5 10m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : SFR - COMPLETEL SFR - COMPLETEL

Destinataire :
Complément d'adresse : CHEZ SOGELINK
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 20260623056711D64
N° affaire du responsable du projet : 22-EPFBLANGUEUX
Date de la déclaration : 23 / 06 / 2026
☐ Responsable du projet, personne morale ☑ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ____ / ____ / _____
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : AD INGE
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : AD INGE
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : _____ Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Hugues MERCIER
Tél. : 0763791373 Fax(1) :
Courriel(1) : ad-inge-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :
Complément / Service :
N° : _____ Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : 92 Rue de Brest
CP : 22360 Commune principale : LANGUEUX
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : ____ *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☑
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format : _____

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : _____ Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format : _____

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : DEM
Décrivez le projet : démolition de bâtiments
Emploi de techniques sans tranchées : ○ Oui ◉ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 1 , 0 m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 07 / 2026 Durée du chantier : 365 jour(s)

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : _____ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / _____
Durée du chantier : ____ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / _____
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Hugues MERCIER
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : AD INGE AD INGE
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20260623056710D64
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 22-EPFBLANGUEUX
Personne à contacter (déclarant) : MERCIER Hugues
Date de réception de la déclaration : 23 / 06 / 2026
Commune principale des travaux : LANGUEUX
Adresse des travaux prévus : 92 Rue de Brest

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : SFR - COMPLETEL SFR - COMPLETEL
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0980804303 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : TL ____ ____ . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
  ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [ ] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Pour tout dévoiement, merci de nous contacter au plus tôt à l'adresse : completel@demat.sogelink.fr

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0298464627

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service : DT/DICT
Tél. : 0980804303

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BERRAL Fatima
Signature : Signature certifiée Sogelink
Date : 23 / 06 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire

LEGENDE DES PLANS DE DETAIL

A — Réseau de télécommunication en classe A
En planimétrie seulement
sauf indication contraire sur le plan

B — Réseau de télécommunication en classe B

C — Réseau de télécommunication en classe C

IGN — Fond cartographique issus de l'IGN

Coordonnées géoréférencées d'au moins trois points de l'ouvrage faisant foi

Points de repère		
1	912108.97	6451058.35
2	912082.64	6450943.65
3	912051.0	6451022.48

Coordonnées de points remarquables de l'ouvrage dans le système de projection : EPSG :2154 – RGF93, Lambert 93

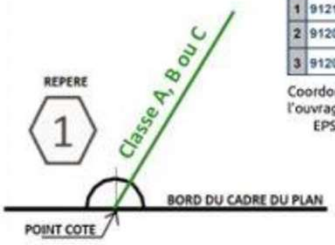

La présence d'un grillage avertisseur enterré au-dessus de nos ouvrages n'est pas systématique.

Contact

Pour toute demande de **dévoiement** : il est impératif de nous contacter le plus tôt possible, de préférence dès la réception de la réponse à la DT, par mail : completel@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 09 80 80 43 03.

Demande d'information : déconnexion, marquage localisation ou toute autre demande, contacter Sogelink en indiquant l'adresse du chantier, le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos coordonnées.
Par mail : completel@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 09 80 80 43 03

En cas d'endommagement
Contacter Sogelink en indiquant **l'adresse du sinistre, le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos coordonnées.**
Par mail : completel@demat.sogelink.fr ou par téléphone au **02 98 46 46 27**

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

L'ensemble des recommandations techniques liées aux « ouvrages de télécommunications » se trouve au paragraphe 3.7.6 du fascicule 2 du guide d'applications de la réglementation anti-endommagement disponible sur :

http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

1) Cliquez sur « Construire sans détruire »

2) Cliquez sur « Guide d'application de la réglementation »

Notez que vous y trouverez les consignes de sécurité liées aux techniques et engins que vous utilisez, aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes de télécommunication électroniques aériennes.

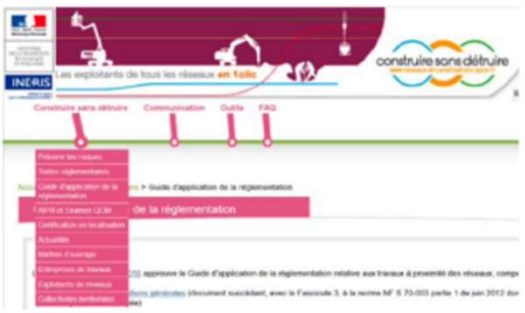

Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques.
Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent un caractère obligatoire.
Elles sont encadrées et écrites en rouge et en gras.

RAPPEL : Le marquage-piquetage est obligatoire
(Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009)
Article 27.3.1 : Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains *(voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la règlementation)*.

SFR BUSINESS

Légende

Réseau

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 23/06/2026 - 16:59:48
Numéro de consultation : 2026062305671D64
Adresse : 92 Rue de Brest, 22360 LANGUEUX
Format d'impression : A4 Paysage

0 5 10 15 20 25m

N

Classe de précision : C	Catégorie réseau : TL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercat… 3857

AD INGE
Hugues MERCIER
Chez Sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0763791373
Courriel : ad-inge-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie
2 ROUTE DE BREST
22360 LANGUEUX

Le 23/06/2026

Objet : **Information préalable au projet de travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de LANGUEUX.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description :	démolition de bâtiments
Emplacement :	92 Rue de Brest 22360 LANGUEUX
Début du chantier :	01/07/2026

Conformément à la réglementation en vigueur, une DT sous la référence 2026062305671D64 a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Hugues MERCIER

Signature certifiée Sogelink